



# Les données exhaustives de la branche

5

## 1 - Données de cadrage par grandes activités

6

- 1.1 - Dénombrement des entreprises 6
- 1.2 - Dénombrement des établissements 8
- 1.3 - Dénombrement des salariés 9

## 2 - Zoom sur les entreprises

10

- 2.1 - Historique du nombre d'entreprises 10
- 2.2 - Répartition des entreprises par région 11
- 2.3 - Répartition des entreprises par département 12
- 2.4 - Répartition des entreprises selon leur taille 13
- 2.5 - Répartition des entreprises selon leur taille et leur activité principale 14

## 3 - Zoom sur les emplois

15

- 3.1 - Historique du nombre de salariés 15
- 3.2 - Répartition des salariés selon le sexe 16
- 3.3 - Répartition par région des salariés et du nombre moyen de salariés par entreprise 17
- 3.4 - Répartition par département des salariés 18
- 3.5 - Répartition des salariés selon le sexe et l'activité principale de l'entreprise 19
- 3.6 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise 20
- 3.7 - Répartition des salariés selon l'âge et le sexe 21
- 3.8 - Âge moyen des salariés selon l'activité principale de l'entreprise 22
- 3.9 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles 23
- 3.10 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles et le sexe 23
- 3.11 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles et la taille de l'entreprise 24
- 3.12 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles par activité principale de l'entreprise 25
- 3.13 - Répartition des salariés selon l'activité principale de l'entreprise par catégorie socioprofessionnelle 26

## 4 - Zoom sur les conditions d'emploi

27

- 4.1 - L'ancienneté des salariés dans l'entreprise (données concernant uniquement les CDI) 27
- 4.2 - La durée hebdomadaire du travail selon l'activité principale des entreprises 28
- 4.3 - La nature des contrats de travail par activités de la branche 29

<b>5 - Zoom sur l'appareil de formation</b>	<b>30</b>
<b>La première formation</b>	
5.1 - Historique depuis 2000 des effectifs selon le mode de formation	30
5.2 - Répartition des effectifs en formation initiale selon le niveau de formation (Hors CQP)	31
5.3 - Répartition des effectifs en formation initiale selon le diplôme ou le titre visé	31
5.4 - Historique des résultats aux examens selon le mode de formation	33
<b>La formation continue</b>	
5.5 - Historique des salariés en formation continue	33
5.6 - Historique des salariés en formation continue par sexe	34
5.7 - Répartition des stagiaires en formation continue selon la durée de la formation	34
5.8 - Répartition des stagiaires en formation continue selon la nature de la formation	35
5.9 - Volume d'heures en formation prises en charge par l'ANFA selon la nature de la formation	35
5.10 - Volume d'heures en formation prises en charge par l'ANFA selon la taille de l'entreprise	36
<b>6 - Les Indicateurs ponctuels, dont la continuité n'est pas assurée</b>	<b>37</b>
6.1 - La protection sociale	37
6.2 - Ouverture du dimanche	40
6.3 - Le bilan « emploi séniors »	43
<b>Annexes</b>	<b>49</b>
<b>1 - Glossaire des concepts</b>	<b>50</b>
<b>2 - Note technique</b>	<b>58</b>
<b>3 - Table des correspondances des codes NAF</b>	<b>62</b>





Les données  
exhaustives  
de la branche

# 1. Données de cadrage par grandes activités

## 1.1 - Dénombrement des entreprises

Secteur d'activité	Code NAF	2009	2010	2011 *
Commerce Automobile	4511Z	27 049	27 219	27 677
	4519Z	1 121	1 203	1 436
	<b>Total</b>	<b>28 170</b>	<b>28 422</b>	<b>29 113</b>
Réparation Automobile	4520A	37 787	39 413	41 331
	4520B	1 327	1 471	1 831
	<b>Total</b>	<b>39 114</b>	<b>40 884</b>	<b>43 162</b>
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	<b>4532Z</b>	<b>4 267</b>	<b>4 427</b>	<b>4 800</b>
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	<b>4730Z</b>	<b>3 802</b>	<b>3 611</b>	<b>3 582</b>
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	5 754	5 829	6 077
	4764Z	449	315	330
	9529Z	129	92	76
	<b>Total</b>	<b>6 332</b>	<b>6 236</b>	<b>6 483</b>
Contrôle technique automobile	<b>7120A</b>	<b>4 094</b>	<b>4 253</b>	<b>4 570</b>
Écoles de conduite	8553Z	8 883	9 131	9 511
	8559B	13	12	11
	<b>Total</b>	<b>8 896</b>	<b>9 143</b>	<b>9 522</b>
Location courte durée	7711A	2 198	2 431	2 860
	7739Z	31	37	23
	<b>Total</b>	<b>2 229</b>	<b>2 468</b>	<b>2 883</b>
Location longue durée	<b>7711B</b>	<b>71</b>	<b>78</b>	<b>60</b>
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	164	168	159
	4532Z	170	162	161
	<b>Total</b>	<b>334</b>	<b>330</b>	<b>320</b>
Parcs de stationnement	<b>5221Z</b>	<b>184</b>	<b>197</b>	<b>202</b>
Stations de lavage	<b>8129B</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>
<b>Total</b>		<b>97 493</b>	<b>100 049</b>	<b>104 697</b>

Source : INSEE-SIRENE

\* Données estimées par l'ANFA - ND : Non déterminé

La branche des services de l'automobile comptabilise 100 049 entreprises en 2010 et elles sont estimées à 104 697 en 2011. L'augmentation sensible du nombre d'entreprises à partir de 2009 est liée à la création du statut d'auto-entrepreneur au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

En 2011, environ 7 350 entreprises ont été créées sous ce statut. En août 2012, l'Acoss évalue à 17 500 les auto-entrepreneurs du Commerce et de la Réparation Automobile administrativement actifs et à 8 500 les auto-entrepreneurs économiquement actifs fin 2011.

## LES PARTICULARITÉS DES ACTIVITÉS DE LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE AYANT UN CODE NAF PARTAGÉ

### 1 - NAF 52.21Z : Les parcs de stationnement

Les parcs de stationnement sont organisés en trois niveaux :

- la holding,
- les sociétés de capitaux, filiales de la holding,
- les sociétés d'exploitation qui portent le personnel.

Le dénombrement des unités statistiques porte uniquement sur les sociétés d'exploitation.

### 2 - NAF 77.11B : La location longue durée de véhicules automobiles légers

L'Observatoire de l'ANFA retient pour ce code NAF uniquement les professionnels qui proposent une réelle offre de location de longue durée et exclut les autres formes d'activité dont les sociétés de taxi sans salarié qui choisissent ce code NAF pour enregistrer leur véhicule.

Au vu du faible écart entre le code NAF « entier » et la partie retenue par l'Observatoire de l'ANFA, pour dénombrer le nombre de salariés, le code 77.11B a été considéré comme « entier » dans les données de l'ACOSS.

### 3 - NAF 85.59B : Les centres de formation à la conduite

Si les préfetures attribuent environ 220 agréments de centre de formation de moniteurs d'auto-école, les entreprises dont l'activité principale est la formation de moniteurs d'auto-école (code NAF 85.59B) restent rares. Dans la majorité des cas, l'entreprise a pour activité principale l'enseignement de la conduite (code NAF 85.53Z) et la formation de moniteurs d'auto-école n'est qu'une seconde activité en termes de chiffre d'affaires. Certaines entreprises sont également enregistrées sous le code NAF 85.59A (formation continue d'adultes).

### 4 - NAF 45.32Z et 46.77Z : Les recycleurs

Les démolisseurs-recycleurs sont répertoriés, selon la convention collective, sous deux codes NAF :

- Le code 45.32Z : il s'agit dans ce cas du commerce de détail de pièces automobiles d'occasion.
- Le code 46.77Z : il s'agit ici du commerce de gros de pièces automobiles d'occasion.

Il existe 1 528 démolisseurs agréés par l'État au titre de la réglementation VHU. Selon la branche recycleur du CNPA, il existe 800 à 900 recycleurs agréés relevant des Services de l'Automobile. Le tableau suivant montre qu'une partie de ceux-ci sont comptabilisés dans les codes NAF du Commerce automobile et de la Réparation automobile.

Répartition des démolisseurs agréés selon le code NAF (Source : INSEE 2011)

Code NAF entreprise	Intitulé du code	Nb d'entreprises
3832Z	Récupération de déchets triés	381
3831Z	Démantèlement d'épaves	317
4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	257
4532Z	Commerce de détail d'équipements automobiles	180
4677Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris	176
4520A	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	140
6820B	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	33
4531Z	Commerce de gros d'équipements automobiles	13
371Z	Ancien 4677Z	10
Autres		170
<b>Total</b>		<b>1 677</b>

### 5 - NAF 47.64Z et 95.29Z : Le Commerce et la Réparation de cycles

Du fait d'une perméabilité importante entre les secteurs du cycle et du motocycle, ces deux secteurs sont difficiles à différencier. Selon la FNCRM, un certain nombre d'entreprises commercialisant du cycle est enregistré sous le code NAF des motocycles (4540Z). Contrairement à l'automobile, les entreprises du cycle peuvent perdre ou ajouter un panneau chaque année. Le Vélo à Assistance Électrique (VAE) est en plein développement depuis 2005. Les entreprises dont l'activité principale est de commercialiser et de réparer le VAE sont référencées dans l'activité des motocycles (code NAF 4540Z). Le dénombrement des entreprises, établissements et salariés du commerce et de la réparation de cycle est probablement sous-estimé. Aussi, au premier semestre 2013, l'Observatoire de l'ANFA a mis en œuvre une enquête auprès de ces entreprises visant à mieux évaluer leur nombre.

### 6 - NAF 8129B : Les stations de lavage

Le dénombrement des unités statistiques des stations de lavage est difficile pour plusieurs raisons :

- Les organisations représentatives des professionnels du lavage automobile ne disposent pas d'un dénombrement des entreprises ou des salariés de ce secteur.
- Les entreprises effectuant du lavage automobile sont enregistrées sous des codes NAF variés souvent « Entretien automobile » (code NAF 4520A) ou encore « station service » (code NAF 4730Z).
- L'unité statistique essentielle est celle du centre de lavage et non l'entreprise. La branche des laveurs haute pression du CNPA estime qu'il y aurait 4500 centres haute pression et 2000 portiques simples. Ces unités emploieraient environ 2000 salariés dont la moitié de gérant. Par contre, toutes les autres techniques de lavage ne sont pas comptabilisées dans ces estimations dont les stations de lavage utilisant les tunnels (15 à 20 salariés) et le lavage à la main/vapeur. Ces derniers procédés semblent se développer.

Lors du changement de nomenclature NAF en 2008, les entreprises de lavage qui étaient englobées dans la NAF 747Z se sont dispersées dans les codes NAF suivants : 8121Z (Nettoyage courant des bâtiments), 8122Z (Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel). Un volume important d'entreprises a donc été « perdu » entre les deux éditions du rapport.

Dans ces circonstances, en accord avec l'OBSA, nous avons pris la décision de ne pas publier de données relatives à ces stations de lavage pour le rapport des données sociales 2010. Si une nouvelle constance est observée dans les données ces prochaines années, elles seront alors présentées dans le rapport.

## 1.2 - Dénombrement des établissements

Secteur d'activité	Code NAF	2009	2010	2011 *
Commerce Automobile	4511Z	31 102	31 510	33 383
	4519Z	1 434	1 639	1 754
	<b>Total</b>	<b>32 536</b>	<b>33 149</b>	<b>35 138</b>
Réparation Automobile	4520A	42 196	44 072	46 569
	4520B	1 438	1 686	1 939
	<b>Total</b>	<b>43 634</b>	<b>45 758</b>	<b>48 508</b>
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	<b>4532Z</b>	<b>5 670</b>	<b>6 065</b>	<b>6 524</b>
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	<b>4730Z</b>	<b>6 869</b>	<b>6 723</b>	<b>6 474</b>
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	6 237	6 338	6 438
	4764Z	484	306	306
	9529Z	137	92	92
	<b>Total</b>	<b>6 858</b>	<b>6 736</b>	<b>6 836</b>
Contrôle technique automobile	<b>7120A</b>	<b>5 463</b>	<b>5 862</b>	<b>6 040</b>
Écoles de conduite	8553Z	11 944	12 322	12 941
	8559B	13	11	11
	<b>Total</b>	<b>11 957</b>	<b>12 333</b>	<b>12 952</b>
Location courte durée	7711A	4 378	4 677	4 872
	7739Z	62	35	35
	<b>Total</b>	<b>4 440</b>	<b>4 712</b>	<b>4 907</b>
Location longue durée	<b>7711B</b>	<b>99</b>	<b>78</b>	<b>77</b>
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	159	159	159
	4532Z	159	153	153
	<b>Total</b>	<b>318</b>	<b>312</b>	<b>312</b>
Parcs de stationnement	<b>5221Z</b>	<b>195</b>	<b>189</b>	<b>189</b>
Stations de lavage	<b>8129B</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>
<b>Total</b>		<b>118 039</b>	<b>121 917</b>	<b>127 957</b>

Source : Acoess et INSEE-SIRENE (pour les 0 salarié)

\* Données estimées par l'ANFA pour les 0 salarié et les auto-entrepreneurs - ND : Non déterminé

La branche des services de l'automobile comptabilise 121 917 établissements en 2010 et leur nombre est estimé à 127 957 en 2011 (hors station de lavage non comptabilisées). Pour rappel, un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. Un établissement peut être principal ou secondaire. Le code NAF de l'établissement peut être différent de celui de l'entreprise à laquelle il est rattaché.



### 1.3 - Dénombrement des salariés

Secteur d'activité	Code NAF	2009	2010	2011
Commerce Automobile	4511Z	169 118	167 716	165 304
	4519Z	15 893	15 520	15 905
	<b>Total</b>	<b>185 011</b>	<b>183 236</b>	<b>181 209</b>
Réparation Automobile	4520A	101 949	104 271	103 792
	4520B	7 429	7 637	7 794
	<b>Total</b>	<b>109 378</b>	<b>111 908</b>	<b>111 586</b>
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	<b>4532Z</b>	<b>25 779</b>	<b>26 942</b>	<b>27 495</b>
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	<b>4730Z</b>	<b>20 705</b>	<b>19 866</b>	<b>19 476</b>
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	12 800	12 376	12 078
	4764Z	1 122	1 118	1 118
	9529Z	308	312	312
	<b>Total</b>	<b>14 230</b>	<b>13 806</b>	<b>13 508</b>
Contrôle technique automobile	<b>7120A</b>	<b>11 214</b>	<b>11 344</b>	<b>11 334</b>
Écoles de conduite	8553Z	23 471	24 227	25 217
	8559B	88	79	79
	<b>Total</b>	<b>23 559</b>	<b>24 306</b>	<b>25 296</b>
Location courte durée	7711A	12 093	11 793	12 215
	7739Z	157	166	166
	<b>Total</b>	<b>12 250</b>	<b>11 959</b>	<b>12 381</b>
Location longue durée	<b>7711B</b>	<b>4 014</b>	<b>3 604</b>	<b>3 741</b>
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	1 498	1 544	1 544
	4532Z	1 033	1 070	1 070
	<b>Total</b>	<b>2 531</b>	<b>2 614</b>	<b>2 614</b>
Parcs de stationnement	<b>5221Z</b>	<b>2 015</b>	<b>2 276</b>	<b>2 276</b>
Stations de lavage	<b>8129B</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>
<b>Total</b>		<b>410 686</b>	<b>411 861</b>	<b>410 916</b>

Source : ACOSS (codes NAF complets) et Pôle Emploi (codes NAF partagés)  
 ND : Non déterminé

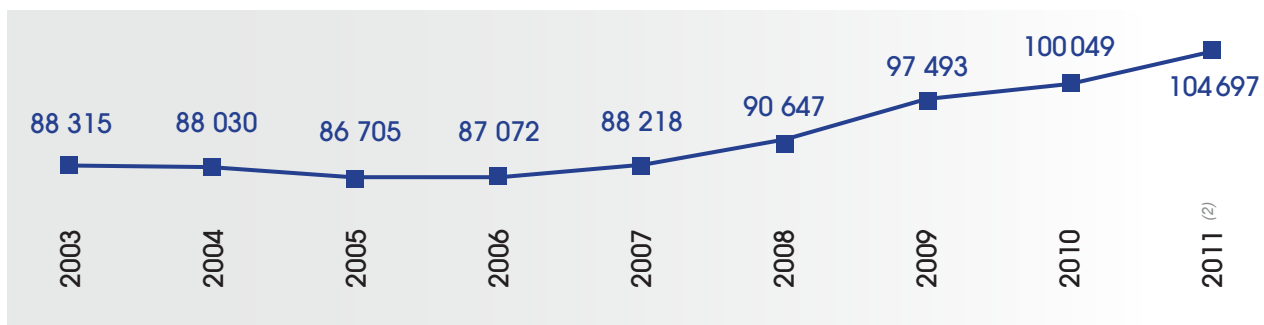
La branche des services de l'automobile comptabilise 410 916 salariés en 2011 (hors stations de lavage non comptabilisées). Près de 71% des salariés travaillent dans le commerce ou la réparation de véhicules automobile.

Au vu du faible écart entre le code NAF « entier » et la partie retenue par l'Observatoire de l'ANFA, le code 77.11B a été considéré comme « entier » dans les données de l'ACOSS pour dénombrer le nombre de salariés.

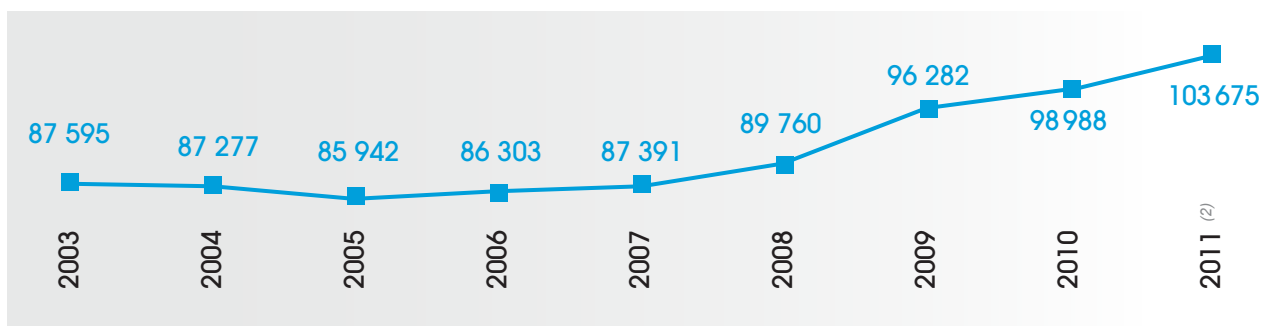
## 2. Zoom sur les entreprises

### 2.1 - Historique du nombre d'entreprises

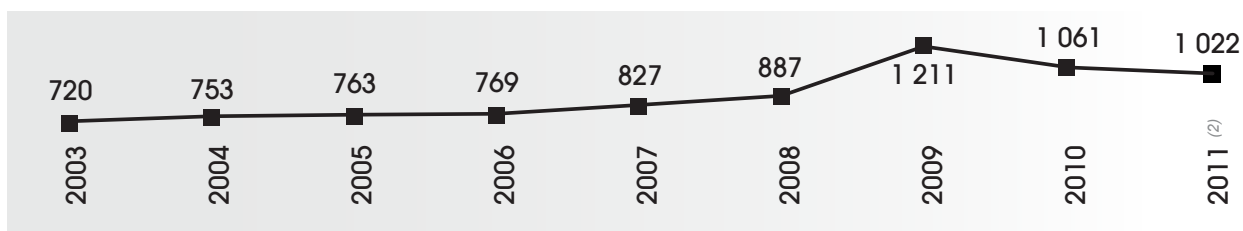
#### TOTAL CODES NAF



#### CODES NAF ENTIERS



#### CODES NAF PARTAGÉS <sup>(1)</sup>



Source : INSEE - SIRENE

(1) Données estimées par l'ANFA entre 2003 et 2007

(2) Données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2010, 2009, hors stations de lavage

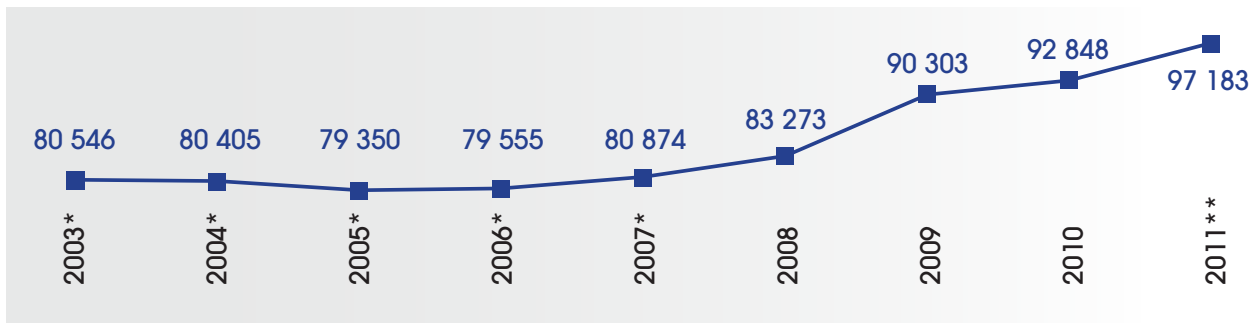
De 2005 à 2008, le nombre d'entreprises de la branche connaissait une croissance régulière. Avec la création en 2009 du statut d'auto-entrepreneur, le nombre d'entreprises a considérablement augmenté (+15,5 % entre 2008 et 2011).





## 2.4 - Répartition des entreprises selon leur taille

### MOINS DE 10 SALARIÉS

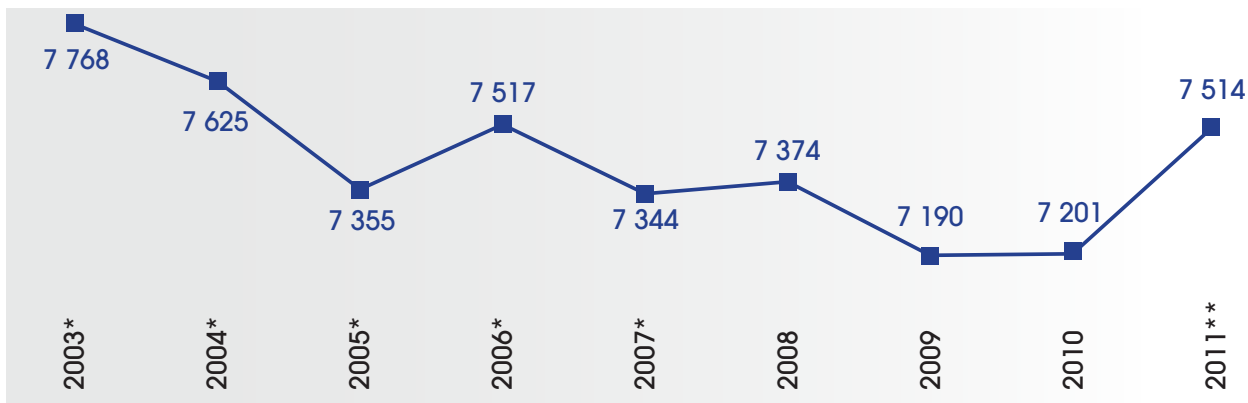


Source : INSEE - SIRENE

\*Données estimées par l'ANFA entre 2003 et 2007 pour les codes NAF partagés

\*\*Données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2010 et 2009

### 10 SALARIÉS ET PLUS



Source : INSEE - SIRENE

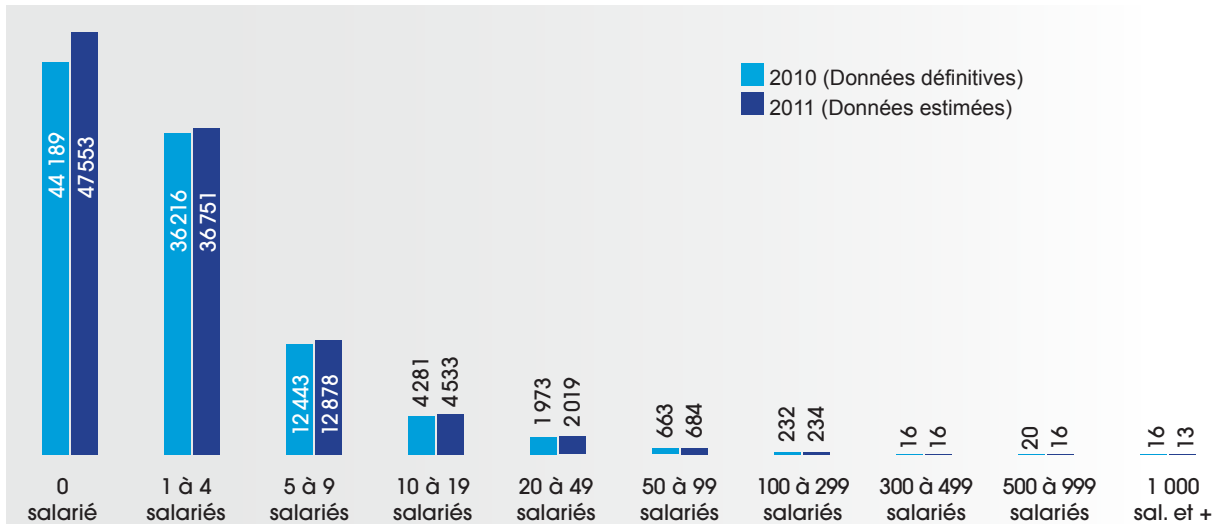
\*Données estimées par l'ANFA entre 2003 et 2007 pour les codes NAF partagés

\*\*Données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2010 et 2009

Depuis 2005, les entreprises de moins de 10 salariés ne cessent d'augmenter : +22,5% entre 2005 et 2011. Cette augmentation est d'autant plus nette depuis 2009 et la création du statut d'auto-entrepreneurs. Ainsi en 2008, la part des entreprises de 0 salariés représentait 38,5% des entreprises tandis qu'elle représente 45,4% en 2011.

La branche des services de l'automobile est essentiellement constituée de petites entreprises artisanales : 80,5% d'entre elles ont moins de 5 salariés. La Branche comptabilise également quelques très grosses entreprises : 29 entreprises ont 500 salariés et plus.

### RÉPARTITION DES ENTREPRISES DE LA BRANCHE PAR TAILLE D'ENTREPRISE



Source : INSEE - SIRENE

## 2.5 - Répartition des entreprises selon leur taille et leur activité principale en 2011

	0 salarié	1 à 9 salariés	10 salariés et plus	Total
Commerce Automobile	14 971 51,4%	10 535 36,2%	3 608 12,4%	29 113
Réparation Automobile	19 237 44,6%	21 836 50,6%	2 089 4,8%	43 162
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	2 242 46,7%	2 083 43,4%	476 9,9%	4 800
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	1 071 29,9%	2 311 64,5%	200 5,6%	3 582
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	3 067 47,3%	3 158 48,7%	258 4,0%	6 483
Contrôle technique automobile	1 006 22,0%	3 464 75,8%	101 2,2%	4 570
Écoles de conduite	3 962 41,6%	5 110 53,7%	449 4,7%	9 522
Location courte durée	1 967 68,2%	750 26,0%	167 5,8%	2 883
Location longue durée	4 5,9%	40 67,6%	16 26,5%	60
Démolisseurs-recycleurs	20 6,2%	185 57,8%	115 36,0%	321
Parcs de stationnement	8 3,7%	158 78%	37 18,2%	202
<b>Total</b>	<b>47 553</b> <b>45,4%</b>	<b>49 629</b> <b>47,4%</b>	<b>7 514</b> <b>7,2%</b>	<b>104 697</b>

Source : Données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2010 et 2009

Parmi les 104 697 entreprises de la branche, 45,4% n'ont pas de salariés, 47,4% emploient entre 1 et 9 salariés et 7,2% sont des entreprises de 10 salariés et plus.

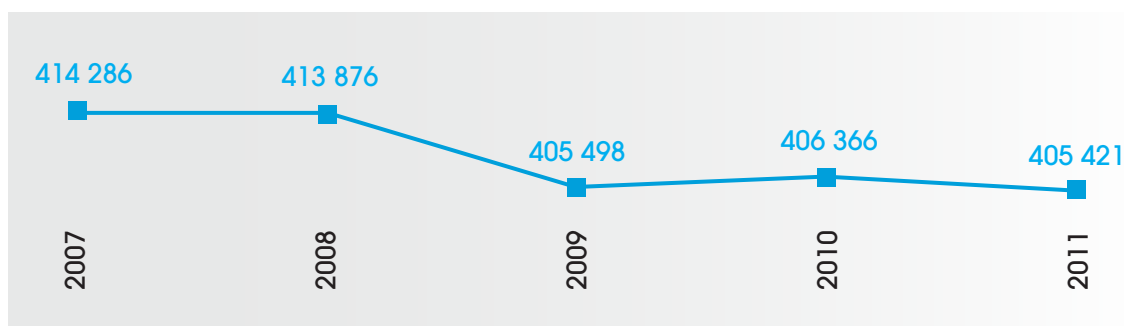
# 3. Zoom sur les emplois

## 3.1 - Historique du nombre de salariés

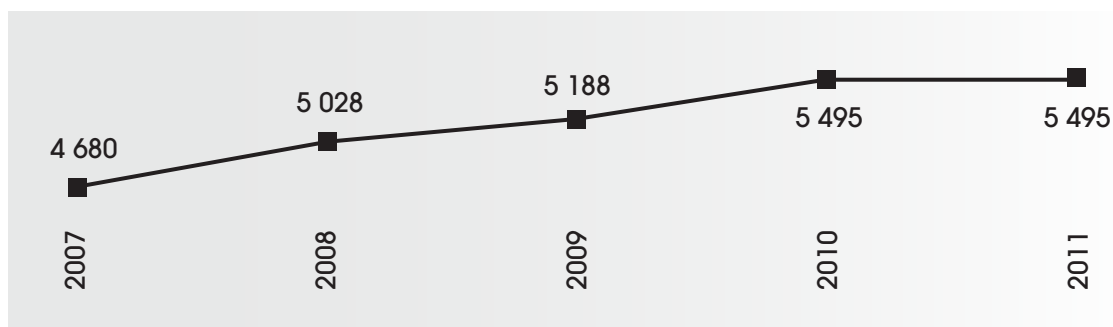
### TOTAL CODES NAF



### CODES NAF ENTIERS



### CODES NAF PARTAGÉS <sup>(1)</sup>

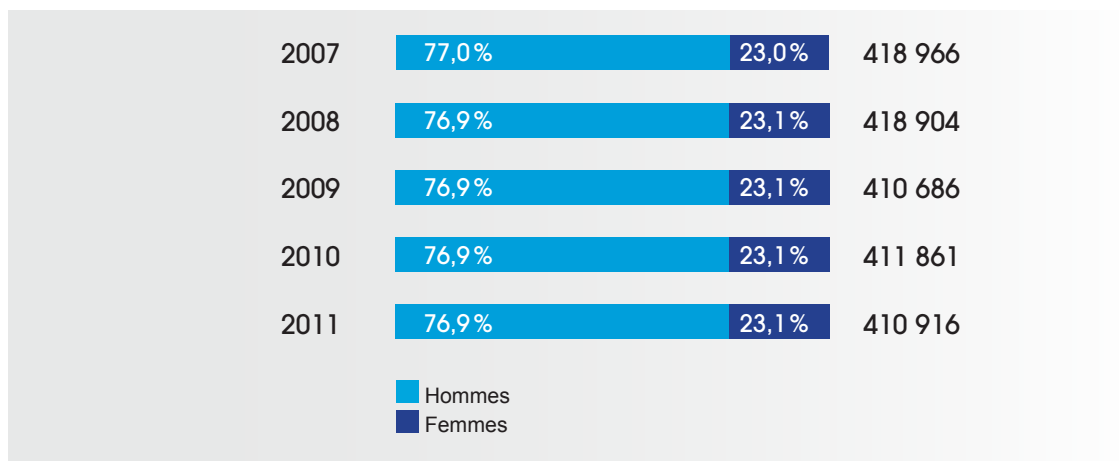


Source : ACOSS pour les codes NAF entiers, Pôle Emploi pour les codes NAF partagés  
(1) Pour 2011 les données 2010 ont été reprises dans leur intégralité.

Après une baisse du nombre de salariés entre 2008 et 2009 (- 2,0%), le nombre de salariés dans la Branche des Services de l'Automobile se maintient depuis 2009.

## 3.2 - Répartition des salariés selon le sexe

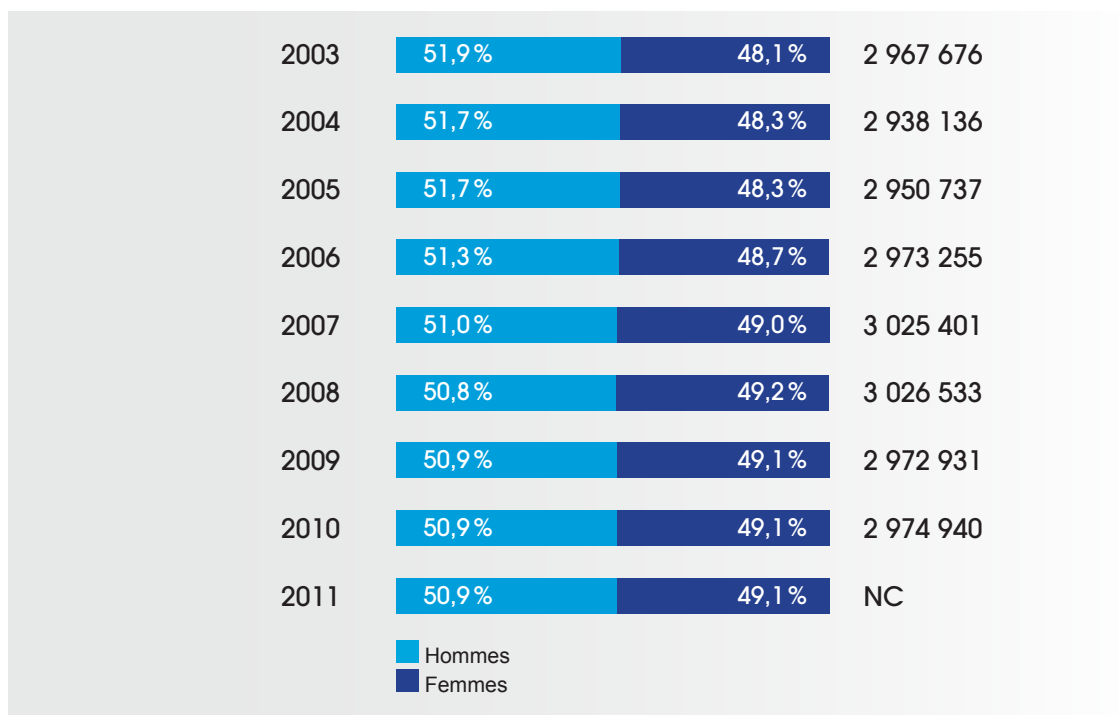
### BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE



Source : ACOSS, Pôle Emploi

\* Données estimées par l'ANFA entre 2003 et 2005 pour les codes NAF partagés

### SECTEUR DU COMMERCE\*\*



Source : Pôle Emploi

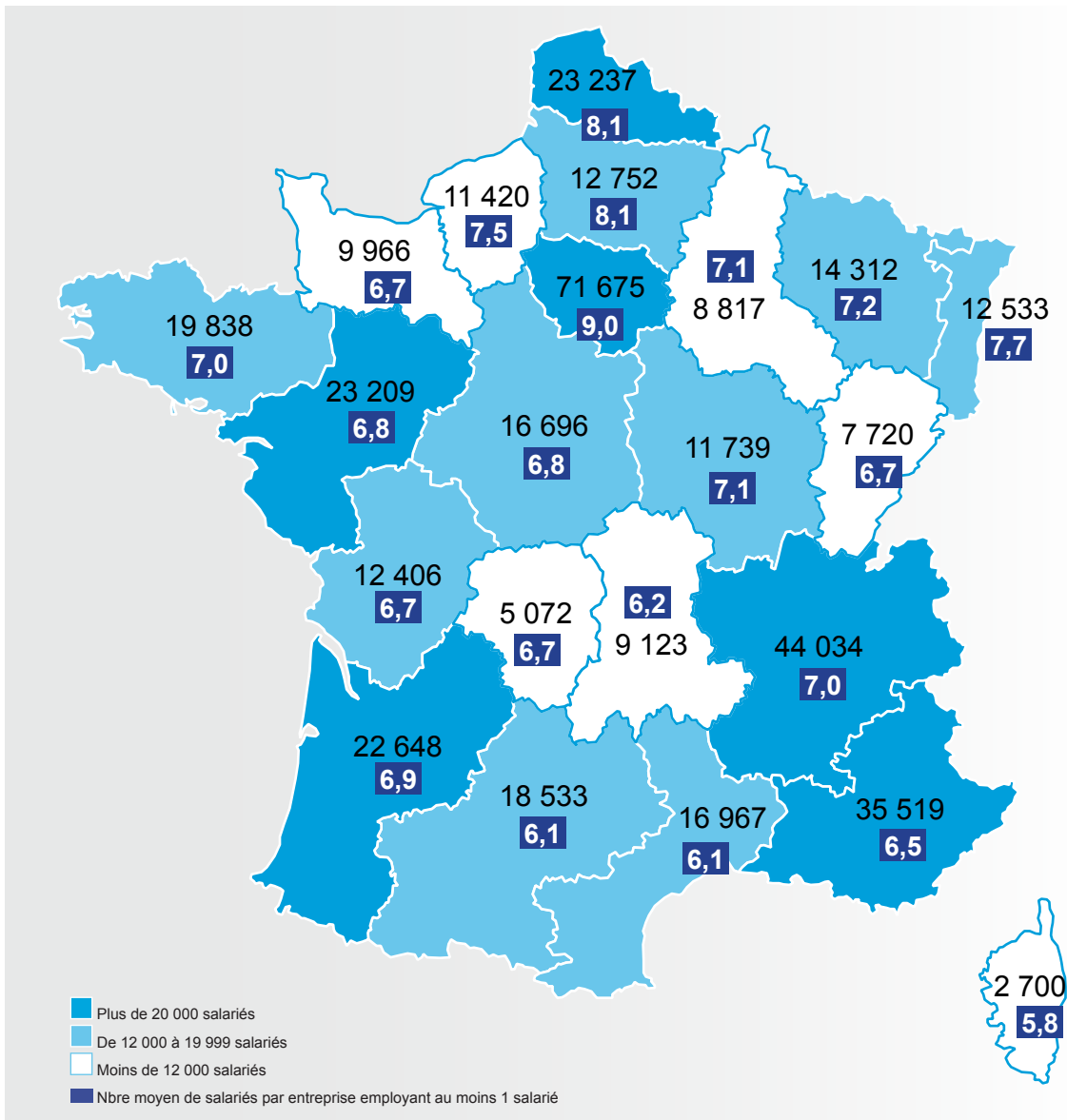
NC : Non communiqué

\*\* Commerce=Commerce , répar. automobile & motorcycle(G)

Les salariés de la branche des services de l'automobile sont pour 77% des hommes.



### 3.3 - Répartition par région des salariés et du nombre moyen de salariés par entreprise employant au moins 1 salarié en 2011



Source : Salariés : ACOSS- Pôle Emploi / Entreprises : données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE-SIRENE 2010 et 2009 pour l'indicateur

L'effectif salarié moyen par entreprise employant au moins 1 salarié est de 7,2. Des contrastes existent entre les régions du Nord comme par exemples le Nord-Pas-de-Calais, l'Île-de-France et la Picardie qui enregistrent un effectif moyen supérieur à 8 et les régions du Sud comme le Languedoc Roussillon, Midi-Pyrénées et Corse qui comptent en moyenne 6 salariés par entreprise.



### 3.5 - Répartition des salariés selon le sexe et l'activité principale de l'entreprise en 2011

Secteur d'activité	Code NAF	Effectif salarié	% de femmes
Commerce Automobile	4511Z	165 304	19,6%
	4519Z	15 905	16,6%
	<b>Total</b>	<b>181 209</b>	<b>19,4%</b>
Réparation Automobile	4520A	103 792	19,5%
	4520B	7 794	14,6%
	<b>Total</b>	<b>111 586</b>	<b>19,2%</b>
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	<b>4532Z</b>	<b>27 495</b>	<b>18,1%</b>
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	<b>4730Z</b>	<b>19 476</b>	<b>47,2%</b>
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	12 078	20,3%
	4764Z	1 118	23,4%
	9529Z	312	23,4%
	<b>Total</b>	<b>13 508</b>	<b>20,6%</b>
Contrôle technique automobile	<b>7120A</b>	<b>11 334</b>	<b>18,1%</b>
Écoles de conduite	8553Z	25 217	49,9%
	8559B	79	51,1%
	<b>Total</b>	<b>25 296</b>	<b>49,9%</b>
Location courte durée	7711A	12 215	39,6%
	7739Z	166	35,7%
	<b>Total</b>	<b>12 381</b>	<b>39,6%</b>
Location longue durée	<b>7711B</b>	<b>3 741</b>	<b>48,7%</b>
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	1 544	19,4%
	4532Z	1 070	17,4%
	<b>Total</b>	<b>2 614</b>	<b>18,6%</b>
Parcs de stationnement	<b>5221Z</b>	<b>2 276</b>	<b>22,8%</b>
Stations de lavage	<b>8129B</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>
<b>Total</b>		<b>410 916</b>	<b>23,1%</b>

Source : ACOSS - Pôle Emploi - ND : Non déterminé

Si la part des femmes parmi les salariés est de 23,1% en moyenne pour la branche des services de l'automobile, cette répartition est variable selon les activités : la part des femmes salariées est pratiquement de 50% pour le commerce de détail de carburant, l'enseignement de la conduite ou la location longue durée. Par contre, elle sont peu nombreuses (moins de 17%) dans le commerce ou la réparation de véhicules utilitaires et industriels (codes NAF 4519Z et 4520B).

### 3.6 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise

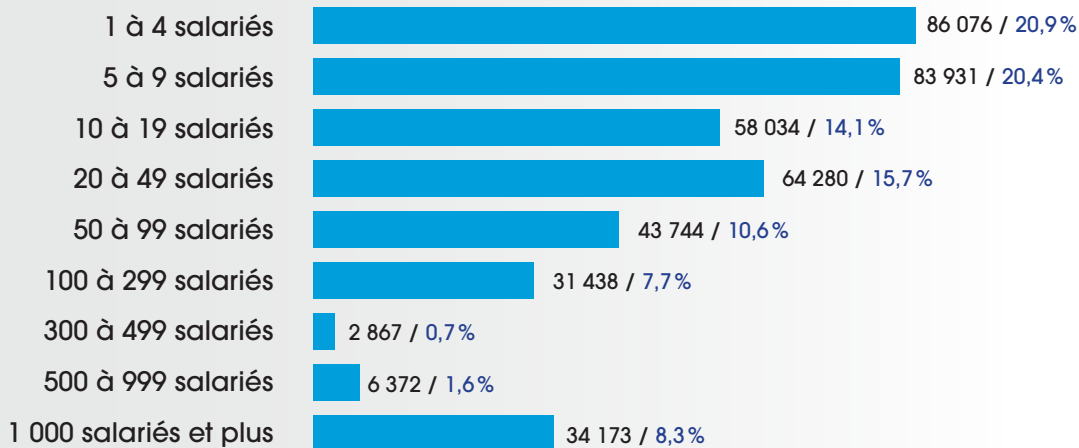


Source : ACOSS- INSEE DADS

Point de vigilance : pour les données INSEE DADS 2010, le secret statistique appliqué par l'INSEE est très important pour les classes de taille supérieure à 100 salariés. Aussi, ces résultats sont à prendre avec précaution.

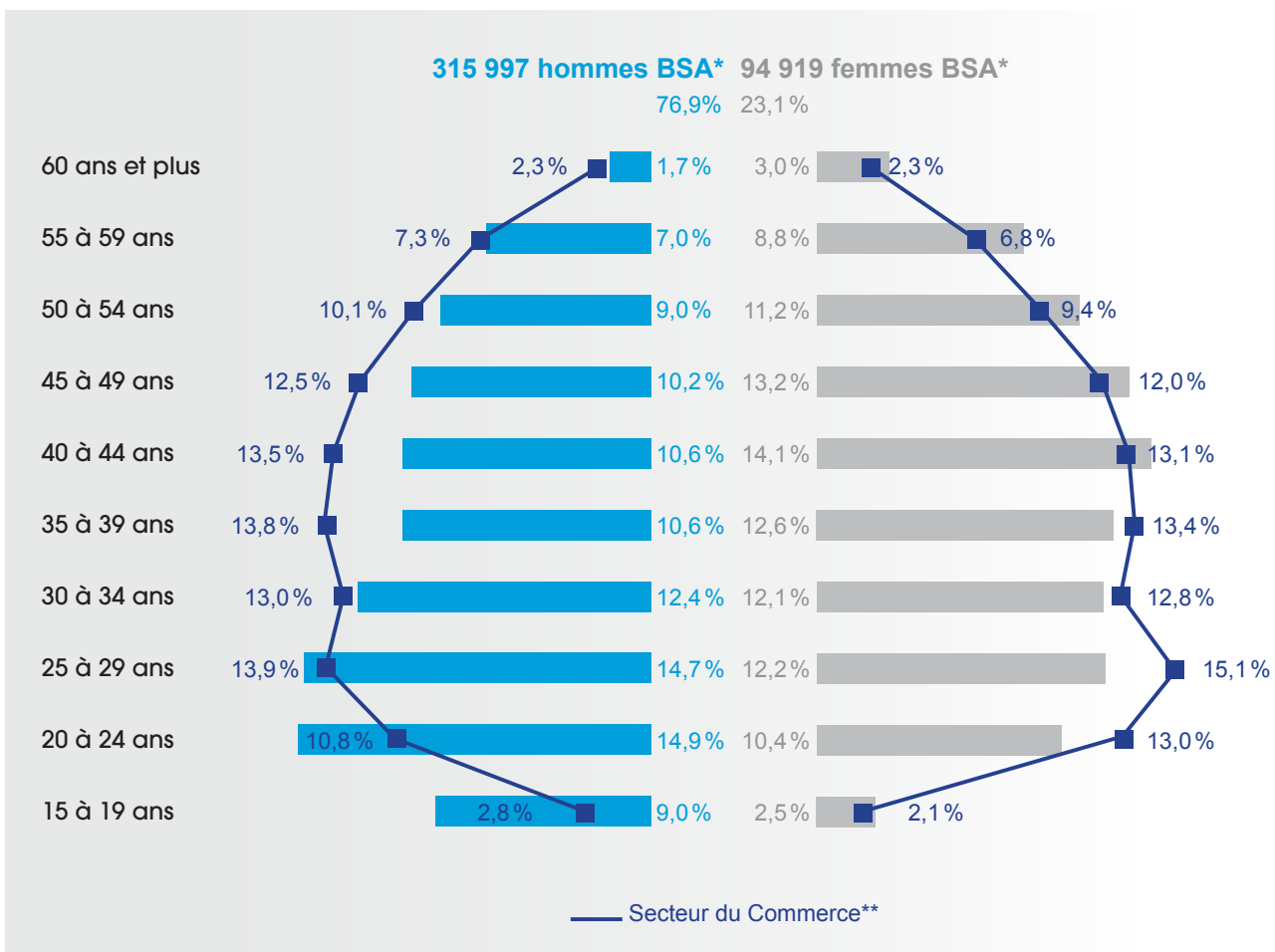
L'emploi dans les entreprises de moins de 10 salariés a augmenté depuis 2007 (+4,7%). En revanche, l'emploi dans les entreprises de 10 salariés et plus a lui baissé depuis 2007 (-6,1%).

## RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE EN 2011



Source : ACOSS - INSEE DADS

## 3.7 - Répartition des salariés selon l'âge et le sexe en 2011



Source : IRPAUTO - estimation 2011 traitement ANFA, INSEE / DADS

\* BSA : Branche des Services de l'Automobile

\*\* Secteur G : Commerce ; Réparation d'automobiles et de motocycles

La démographie de la branche est caractérisée par une population salariée masculine jeune, près de 23,9% des salariés ont moins de 25 ans. Ceci s'explique par l'emploi d'une population ouvrière jeune, notamment liée à l'embauche d'apprentis. 23% des femmes salariées dans la branche ont plus de 50 ans contre 16,5% dans l'ensemble du Commerce (G).

### 3.8 - Âge moyen des salariés selon l'activité principale de l'entreprise en 2011

Secteur d'activité	Code NAF	Âge moyen	55 ans et plus
Commerce Automobile	4511Z	37,4	10,8%
	4519Z	38,6	12,6%
	<b>Total</b>	<b>37,5</b>	<b>11,0%</b>
Réparation Automobile	4520A	34,9	8,6%
	4520B	36,9	10,0%
	<b>Total</b>	<b>35,1</b>	<b>8,7%</b>
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	<b>4532Z</b>	<b>35,3</b>	<b>6,3%</b>
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	<b>4730Z</b>	<b>35,4</b>	<b>10,7%</b>
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	33,0	5,1%
	4764Z	34,8	8,4%
	9529Z	33,6	NS
	<b>Total</b>	<b>33,2</b>	<b>5,2%</b>
Contrôle technique automobile	<b>7120A</b>	<b>39,6</b>	<b>9,9%</b>
Écoles de conduite	8553Z	39,0	12,5%
	8559B	40,3	NS
	<b>Total</b>	<b>39,1</b>	<b>12,5%</b>
Location courte durée	7711A	36,9	7,4%
	7739Z	37,0	NS
	<b>Total</b>	<b>36,9</b>	<b>7,5%</b>
Location longue durée	<b>7711B</b>	<b>36,0</b>	<b>3,8%</b>
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	37,6	10,4%
	4532Z	35,3	10,9%
	<b>Total</b>	<b>36,9</b>	<b>10,6%</b>
Parcs de stationnement	<b>5221Z</b>	<b>38,8</b>	<b>17,3%</b>
Stations de lavage	<b>8129B</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>
<b>Total</b>		<b>36,8</b>	<b>9,8%</b>

Source : IRPAUTO 2011 - INSEE / DADS 2010

NS : Non significatif

ND : Non déterminé

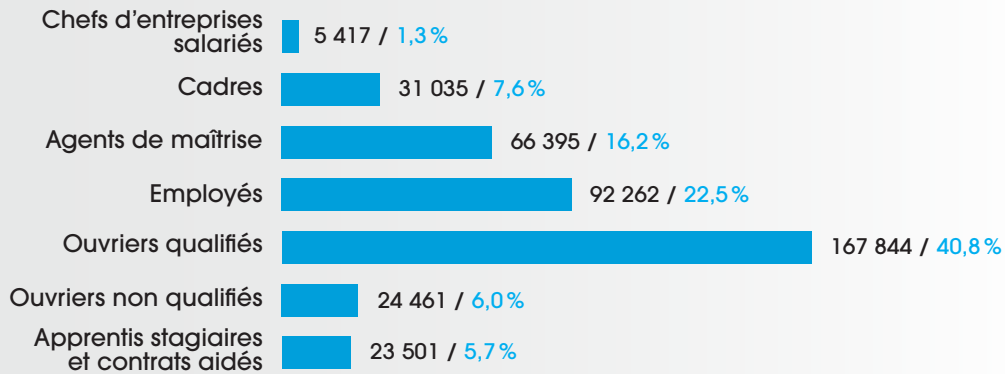
L'âge moyen des salariés est de 36,8 ans. Pour comparaison, l'âge moyen des salariés de l'ensemble du Commerce est de 38,4 ans (INSEE DADS 2010).

La population salariée la plus jeune est celle du commerce et de la réparation de cycles et motocycles. Les salariés de la réparation automobile, du commerce de détails d'équipements automobiles ainsi que du commerce de carburants sont plus jeunes que la moyenne de la Branche.

L'âge moyen est plus élevé dans les secteurs autres que ceux du commerce et de la réparation.

Le nombre de séniors semble particulièrement élevé dans certains secteurs composés de petites unités, comme les parcs de stationnement, les écoles de conduite et le contrôle technique automobile.

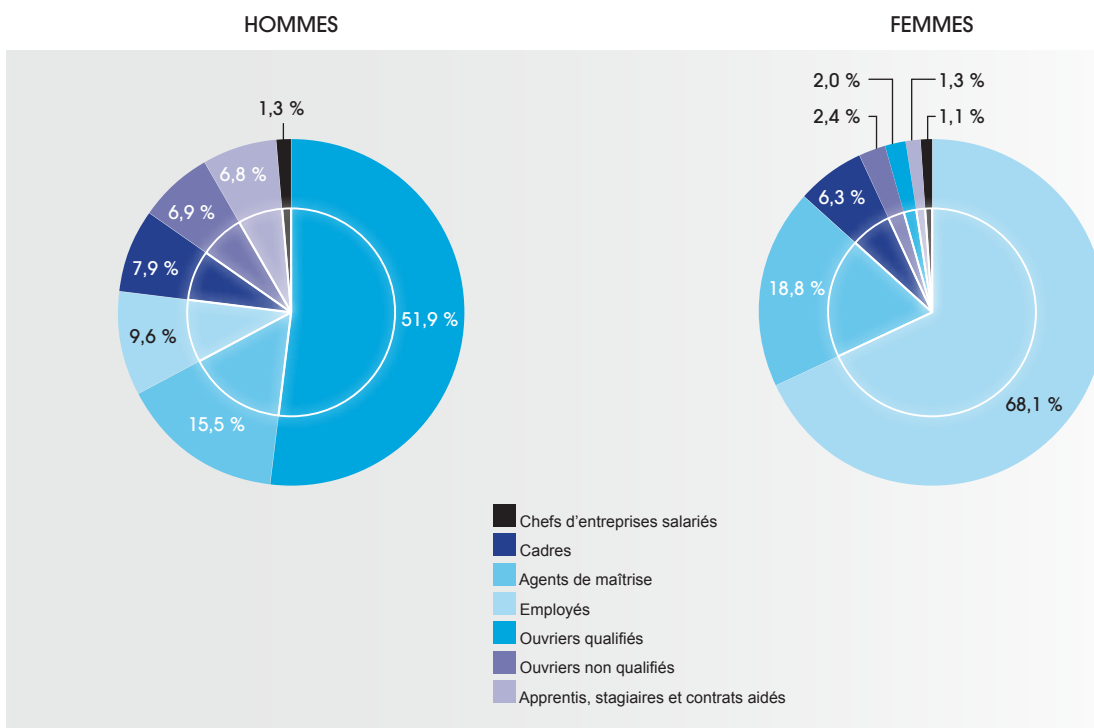
### 3.9 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles en 2011



Source : INSEE / DADS - Estimations 2011 traitement ANFA

Les ouvriers qualifiés représentent la population la plus nombreuse. Ils occupent des métiers de mécaniciens ou techniciens automobiles et de carrossiers. La part des apprentis, stagiaires et contrats aidés est particulièrement importante dans la Branche puisqu'elle représente 5,7% des salariés, contre 3,0% pour l'ensemble du Commerce (source : INSEE DADS 2010).

### 3.10 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles et le sexe en 2011

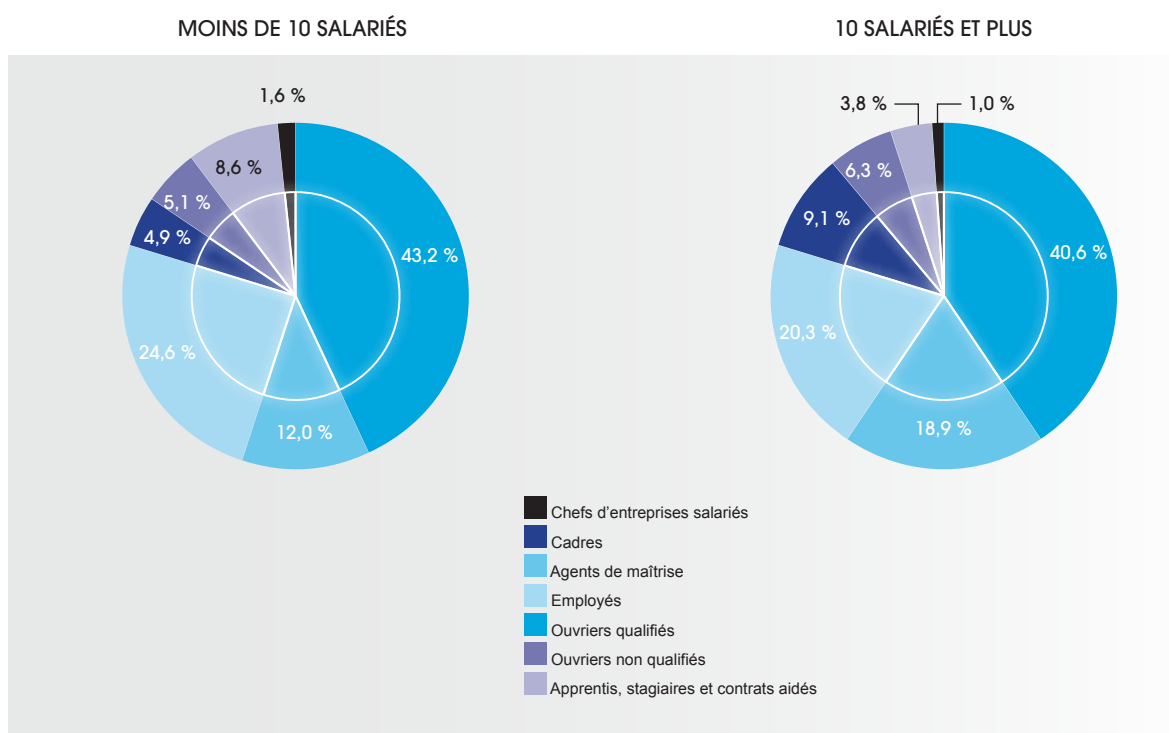


Source : INSEE / DADS - estimations traitement ANFA

Dans la branche des services de l'automobile, les salariés masculins sont majoritairement des ouvriers qualifiés occupant des postes techniques : mécaniciens, carrossiers, peintres,...

Les femmes, quant à elles, sont à plus de deux tiers employées à des postes administratifs comme secrétaires, employées comptables ou financiers ou encore vendeuses non spécialisées.

### 3.11 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles et la taille de l'entreprise en 2011



Source : INSEE / DADS - estimations 2011 traitement ANFA

La part de certaines catégories socio-professionnelles diffère selon que l'effectif de l'entreprise soit inférieur ou supérieur à 10 salariés.

Ainsi, la part des apprentis est plus de deux fois plus importante dans les entreprises de moins de 10 salariés que dans les entreprises de 10 salariés et plus (8,6 % contre 3,8 %). Inversement, les cadres et agents de maîtrise sont plus nombreux dans les entreprises de 10 salariés et plus (28 % contre 16,9 %).



### 3.12 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles par activité principale de l'entreprise en 2011

Secteur d'activité	Code NAF	Chefs d'entre-prises salariés	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Apprentis, stagiaires et contrats aidés	Total
Commerce Automobile	4511Z	1,0 %	9,6 %	18,4 %	17,7 %	42,4 %	5,7 %	5,2 %	100 %
	4519Z	1,0 %	11,7 %	17,4 %	15,3 %	44,5 %	5,2 %	5,1 %	100 %
	<b>Total</b>	<b>1,0 %</b>	<b>9,7 %</b>	<b>18,3 %</b>	<b>17,5 %</b>	<b>42,6 %</b>	<b>5,7 %</b>	<b>5,1 %</b>	<b>100 %</b>
Réparation Automobile	4520A	1,0 %	5,5 %	4,8 %	18,3 %	53,4 %	6,7 %	10,3 %	100 %
	4520B	1,1 %	5,9 %	9,0 %	14,0 %	58,8 %	5,4 %	5,8 %	100 %
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>1,0 %</b>	<b>5,5 %</b>	<b>5,1 %</b>	<b>18,0 %</b>	<b>53,7 %</b>	<b>6,6 %</b>	<b>10,0 %</b>	<b>100 %</b>
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	<b>4532Z</b>	<b>1,4 %</b>	<b>6,3 %</b>	<b>13,9 %</b>	<b>26,1 %</b>	<b>41,5 %</b>	<b>8,4 %</b>	<b>2,3 %</b>	<b>100 %</b>
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	<b>4730Z</b>	<b>0,4 %</b>	<b>5,0 %</b>	<b>4,6 %</b>	<b>80,2 %</b>	<b>5,7 %</b>	<b>2,7 %</b>	<b>1,3 %</b>	<b>100 %</b>
Commerce et réparation de cycles et de motos	4540Z	1,2 %	7,7 %	7,5 %	27,5 %	41,6 %	3,2 %	11,4 %	100 %
	4764Z	1,2 %	7,0 %	4,9 %	39,1 %	36,4 %	2,4 %	9,2 %	100 %
	9529Z	S	S	S	S	S	S	S	S
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>1,2 %</b>	<b>7,7 %</b>	<b>7,3 %</b>	<b>28,1 %</b>	<b>41,3 %</b>	<b>3,1 %</b>	<b>11,3 %</b>	<b>100 %</b>
Contrôle technique automobile	<b>7120A</b>	<b>3,9 %</b>	<b>4,8 %</b>	<b>7,8 %</b>	<b>17,5 %</b>	<b>56,8 %</b>	<b>8,8 %</b>	<b>0,3 %</b>	<b>100 %</b>
Écoles de conduite	8553Z	2,2 %	1,9 %	76,4 %	18,1 %	0,5 %	0,5 %	0,4 %	100 %
	8559B	S	S	S	S	S	S	S	S
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>2,2 %</b>	<b>1,9 %</b>	<b>76,4 %</b>	<b>18,1 %</b>	<b>0,5 %</b>	<b>0,5 %</b>	<b>0,4 %</b>	<b>100 %</b>
Location courte durée	7711A	6,5 %	7,7 %	17,0 %	32,7 %	22,0 %	13,2 %	1,0 %	100 %
	7739Z	S	S	S	S	S	S	S	S
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>6,5 %</b>	<b>7,7 %</b>	<b>17,0 %</b>	<b>32,7 %</b>	<b>22,0 %</b>	<b>13,2 %</b>	<b>1,0 %</b>	<b>100 %</b>
Location longue durée	7711B	2,5 %	29,9 %	24,7 %	21,9 %	14,4 %	4,1 %	2,6 %	100 %
	4677Z	1,3 %	6,3 %	4,7 %	31,7 %	41,6 %	12,0 %	2,4 %	100 %
Démolisseurs-recycleurs	4532Z	1,0 %	6,3 %	3,8 %	23,9 %	43,2 %	18,4 %	3,4 %	100 %
	<b>Total</b>	<b>1,2 %</b>	<b>6,3 %</b>	<b>4,3 %</b>	<b>28,6 %</b>	<b>42,3 %</b>	<b>14,5 %</b>	<b>2,8 %</b>	<b>100 %</b>
Parcs de stationnement	<b>5221Z</b>	<b>1,6 %</b>	<b>15,5 %</b>	<b>15,5 %</b>	<b>32,1 %</b>	<b>27,5 %</b>	<b>7,1 %</b>	<b>0,7 %</b>	<b>100 %</b>
Stations de lavage	<b>8129B</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>nd</b>
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>1,3 %</b>	<b>7,6 %</b>	<b>16,2 %</b>	<b>22,5 %</b>	<b>40,8 %</b>	<b>6,0 %</b>	<b>5,7 %</b>	<b>100 %</b>

Source : INSEE / DADS - ND : Non déterminé - S : Secret statistique appliqué par l'INSEE

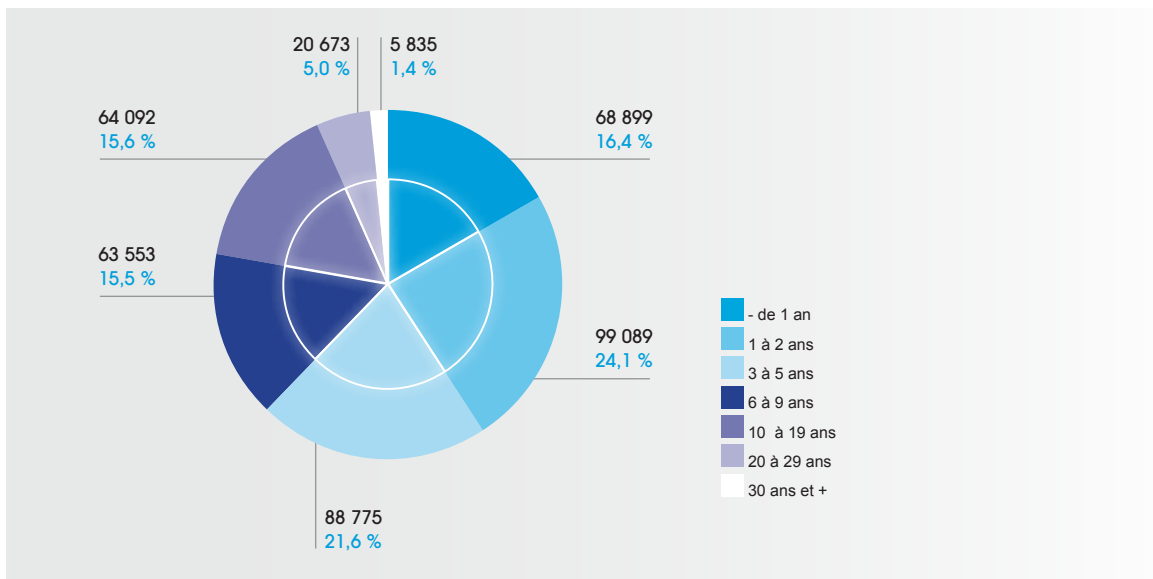
### 3.13 - Répartition des salariés selon l'activité principale de l'entreprise par catégorie socioprofessionnelle en 2011

Secteur d'activité	Code NAF	Chefs d'entreprises salariés	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Apprentis, stagiaires et contrats aidés	Total
Commerce Automobile	4511Z	31,2 %	52,3 %	47,1 %	32,7 %	42,9 %	39,9 %	37,3 %	41,4 %
	4519Z	2,9 %	5,8 %	4,0 %	2,5 %	4,1 %	3,2 %	3,3 %	3,7 %
	<b>Total</b>	<b>34,1 %</b>	<b>58,1 %</b>	<b>51,1 %</b>	<b>35,2 %</b>	<b>47,0 %</b>	<b>43,1 %</b>	<b>40,6 %</b>	<b>45,1 %</b>
Réparation Automobile	4520A	19,6 %	18,6 %	7,6 %	20,8 %	33,3 %	28,7 %	45,7 %	25,5 %
	4520B	1,4 %	1,4 %	1,0 %	1,1 %	2,5 %	1,6 %	1,7 %	1,7 %
	<b>Total</b>	<b>21,1 %</b>	<b>20,0 %</b>	<b>8,6 %</b>	<b>21,8 %</b>	<b>35,8 %</b>	<b>30,3 %</b>	<b>47,4 %</b>	<b>27,2 %</b>
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	<b>4532Z</b>	<b>7,2 %</b>	<b>5,6 %</b>	<b>5,8 %</b>	<b>7,8 %</b>	<b>6,8 %</b>	<b>9,5 %</b>	<b>2,7 %</b>	<b>6,7 %</b>
	<b>4730Z</b>	<b>1,4 %</b>	<b>3,4 %</b>	<b>1,5 %</b>	<b>18,5 %</b>	<b>0,7 %</b>	<b>2,4 %</b>	<b>1,2 %</b>	<b>5,2 %</b>
	4540Z	2,9 %	3,2 %	1,4 %	3,8 %	3,2 %	1,7 %	6,2 %	3,1 %
Commerce et réparation de cycles et de motos	4764Z	0,1 %	0,2 %	0,0 %	0,3 %	0,1 %	0,1 %	0,3 %	0,2 %
	9529Z	S	S	S	S	S	S	S	S
	<b>Total</b>	<b>3,1 %</b>	<b>3,3 %</b>	<b>1,5 %</b>	<b>4,1 %</b>	<b>3,3 %</b>	<b>1,7 %</b>	<b>6,4 %</b>	<b>3,3 %</b>
Contrôle technique automobile	<b>7120A</b>	<b>7,8 %</b>	<b>1,7 %</b>	<b>1,3 %</b>	<b>2,1 %</b>	<b>3,7 %</b>	<b>3,9 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>2,6 %</b>
	8553Z	9,0 %	1,4 %	25,8 %	4,4 %	0,1 %	0,4 %	0,4 %	5,5 %
	8559B	S	S	S	S	S	S	S	S
Écoles de conduite	<b>Total</b>	<b>9,0 %</b>	<b>1,4 %</b>	<b>25,8 %</b>	<b>4,4 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>0,4 %</b>	<b>0,4 %</b>	<b>5,5 %</b>
	7711A	14,2 %	2,9 %	3,0 %	4,2 %	1,5 %	6,4 %	0,5 %	2,9 %
	7739Z	S	S	S	S	S	S	S	S
Location courte durée	<b>Total</b>	<b>14,2 %</b>	<b>2,9 %</b>	<b>3,0 %</b>	<b>4,2 %</b>	<b>1,5 %</b>	<b>6,4 %</b>	<b>0,5 %</b>	<b>2,9 %</b>
	7711B	1,1 %	2,3 %	0,9 %	0,6 %	0,2 %	0,4 %	0,3 %	0,6 %
	4677Z	0,4 %	0,3 %	0,1 %	0,5 %	0,4 %	0,7 %	0,1 %	0,4 %
Démolisseurs-recycleurs	4532Z	0,2 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %	0,7 %	0,1 %	0,2 %
	<b>Total</b>	<b>0,5 %</b>	<b>0,5 %</b>	<b>0,2 %</b>	<b>0,7 %</b>	<b>0,6 %</b>	<b>1,4 %</b>	<b>0,3 %</b>	<b>0,6 %</b>
	5221Z	0,5 %	0,8 %	0,4 %	0,6 %	0,3 %	0,5 %	< 0,1 %	0,4 %
Stations de lavage	<b>8129B</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>
	<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Source : INSEE / DADS - ND : Non déterminé - S : Secret statistique appliqué par l'INSEE

# 4. Zoom sur les conditions d'emploi

## 4.1 - L'ancienneté des salariés dans l'entreprise en 2011 (données concernant uniquement les CDI)



Source : Données estimées par l'ANFA à partir des données IRPAUTO 2011 et des données ACOSS 2011.  
IRPAUTO précise que ces données ne peuvent être comparées avec les années précédentes car les données définitives sont disponibles 2 ans après.

Près de 62 % des salariés en CDI ont moins de 5 ans d'ancienneté dans la même entreprise et près de 22 % y ont 10 ans et plus.

## 4.2 - La durée hebdomadaire du travail selon l'activité principale des entreprises en 2011

Secteur d'activité	Code NAF	% des femmes à temps plein	% des hommes à temps plein	% des salariés à temps plein
Commerce Automobile	4511Z	79,8 %	97,4 %	93,8 %
	4519Z	85,4 %	98,4 %	96,3 %
	<b>Total</b>	<b>80,1 %</b>	<b>97,5 %</b>	<b>94,0 %</b>
Réparation Automobile	4520A	58,2 %	95,1 %	88,0 %
	4520B	70,6 %	97,1 %	93,1 %
	<b>Total</b>	<b>58,8 %</b>	<b>95,2 %</b>	<b>88,3 %</b>
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	<b>4532Z</b>	<b>72,4 %</b>	<b>95,8 %</b>	<b>91,0 %</b>
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	<b>4730Z</b>	<b>62,3 %</b>	<b>66,9 %</b>	<b>64,7 %</b>
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	67,0 %	94,3 %	89,1 %
	4764Z	60,8 %	91,1 %	85,0 %
	9529Z	45,0 %	91,1 %	80,9 %
	<b>Total</b>	<b>65,7 %</b>	<b>93,9 %</b>	<b>88,5 %</b>
Contrôle technique automobile	<b>7120A</b>	<b>57,6 %</b>	<b>93,1 %</b>	<b>85,6 %</b>
Écoles de conduite	8553Z	66,5 %	81,9 %	74,0 %
	8559B	71,4 %	75,9 %	73,7 %
	<b>Total</b>	<b>66,7 %</b>	<b>81,6 %</b>	<b>74,0 %</b>
Location courte durée	7711A	81,7 %	87,9 %	85,8 %
	7739Z	66,2 %	93,9 %	84,5 %
	<b>Total</b>	<b>80,6 %</b>	<b>88,3 %</b>	<b>85,7 %</b>
Location longue durée	<b>7711B</b>	<b>89,2 %</b>	<b>94,7 %</b>	<b>92,3 %</b>
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	67,2 %	95,9 %	90,3 %
	4532Z	72,0 %	95,8 %	91,0 %
	<b>Total</b>	<b>68,5 %</b>	<b>95,9 %</b>	<b>90,5 %</b>
Parcs de stationnement	<b>5221Z</b>	<b>79,6 %</b>	<b>89,6 %</b>	<b>87,7 %</b>
Stations de lavage	<b>8129B</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>
<b>Total</b>		<b>70,0 %</b>	<b>94,8 %</b>	<b>89,2 %</b>

Source : Données IRPAUTO 2011  
 ND : Non déterminé

En moyenne, 89,2% des salariés de la branche sont à temps plein. Globalement, les femmes occupent moins de postes à temps plein que les hommes (70,0% contre 94,8%). Cependant, certaines activités comme le commerce de détail de carburant enregistrent une part de temps plein faible et ce, quelque soit le sexe (66,9% des hommes et 62,3% de femmes en temps plein).

### 4.3 - La nature des contrats de travail par grandes activités de la branche en 2011

Secteur d'activité	Code NAF	CDI	CDD	Aidés	Apprentissage	Autres	Non renseigné	Total	% CDI
Commerce Automobile	4511Z	143 520	9 322	2	5 708	688	10 910	170 151	90,1%
	4519Z	10 757	674	-	437	16	683	12 567	90,5%
	<b>Total</b>	<b>154 277</b>	<b>9 996</b>	<b>2</b>	<b>6 145</b>	<b>705</b>	<b>11 594</b>	<b>182 718</b>	<b>90,2%</b>
Réparation Automobile	4520A	94 835	8 777	8	7 315	329	9 131	120 395	85,2%
	4520B	6 408	531	2	329	24	519	7 812	87,9%
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>101 243</b>	<b>9 308</b>	<b>10</b>	<b>7 643</b>	<b>353</b>	<b>9 650</b>	<b>128 207</b>	<b>85,4%</b>
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	<b>4532Z</b>	<b>16 661</b>	<b>1 828</b>	<b>4</b>	<b>382</b>	<b>40</b>	<b>2 173</b>	<b>21 089</b>	<b>88,1%</b>
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	<b>4730Z</b>	<b>12 948</b>	<b>2 883</b>	<b>-</b>	<b>107</b>	<b>82</b>	<b>2 953</b>	<b>18 973</b>	<b>80,8%</b>
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	10 780	1 489	2	844	43	1 292	14 450	81,9%
	4764Z	1 420	279	2	72	11	180	1 964	79,6%
	9529Z	281	24	-	22	1	36	365	85,5%
	<b>Total</b>	<b>12 481</b>	<b>1 792</b>	<b>4</b>	<b>938</b>	<b>56</b>	<b>1 508</b>	<b>16 779</b>	<b>81,7%</b>
Contrôle technique automobile	7120A	10 416	826	3	33	43	744	12 066	92,0%
Écoles de conduite	8553Z	12 854	1 817	6	12	31	1 357	16 077	87,3%
	8559B	497	78	-	3	2	25	606	85,7%
	<b>Total</b>	<b>13 351</b>	<b>1 894</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>33</b>	<b>1 382</b>	<b>16 682</b>	<b>87,3%</b>
Location courte durée	7711A	4 118	850	-	49	128	471	5 616	80,0%
	7739Z	314	66	-	5	3	41	430	81,0%
<b>Total</b>	<b>4 433</b>	<b>916</b>	<b>-</b>	<b>54</b>	<b>131</b>	<b>513</b>	<b>6 046</b>	<b>80,1%</b>	
Location longue durée	<b>7711B</b>	<b>1 185</b>	<b>146</b>	<b>-</b>	<b>36</b>	<b>2</b>	<b>43</b>	<b>1 412</b>	<b>86,6%</b>
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	1 680	179	2	39	6	202	2 109	88,1%
	4532Z	648	71	0	15	2	85	821	88,1%
<b>Total</b>	<b>2 328</b>	<b>250</b>	<b>2</b>	<b>54</b>	<b>8</b>	<b>287</b>	<b>2 929</b>	<b>88,1%</b>	
Parcs de stationnement	<b>5221Z</b>	<b>3 046</b>	<b>533</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>411</b>	<b>4 015</b>	<b>84,5%</b>
Stations de lavage	<b>8129B</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>
<b>Total</b>		<b>332 369</b>	<b>30 372</b>	<b>32</b>	<b>15 423</b>	<b>1 463</b>	<b>31 257</b>	<b>410 916</b>	<b>87,5%</b>

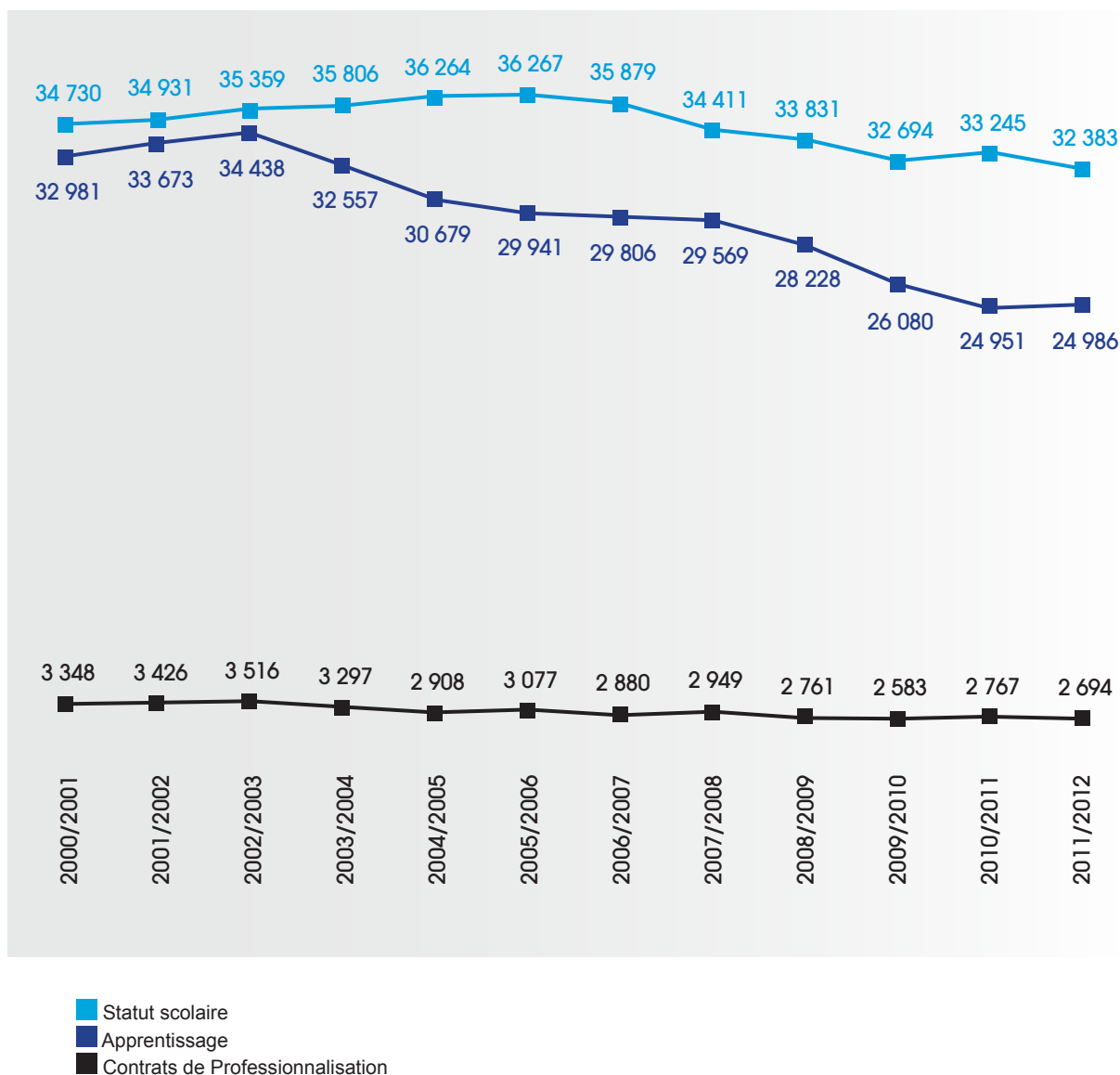
Source : Données estimées par l'ANFA à partir des données IRPAUTO 2011 et des données ACOSS 2011 / Pôle Emploi 2010.  
% CDI (Hors non renseignés) - ND : Non déterminé

87,5% des salariés bénéficient d'un contrat à durée indéterminée dans la Branche des services de l'automobile.

# 5. Zoom sur l'appareil de formation

## La formation initiale et d'insertion

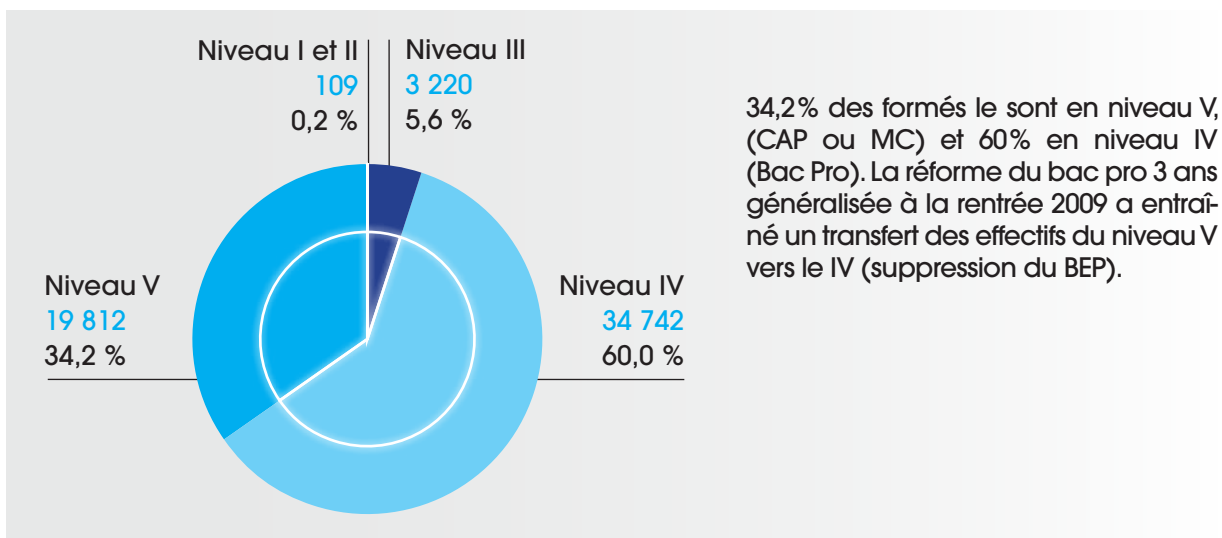
### 5.1 - Historique depuis 2000 des effectifs selon le mode de formation



Source : ANFA

Les effectifs diminuent depuis la rentrée 2003. Ceci est dû à la baisse des effectifs en apprentissage. La branche a perdu plus de 27% de ses apprentis entre les rentrées 2002 et 2011.

## 5.2 - Répartition des effectifs en formation initiale selon le niveau de formation en 2011 (hors CQP)



Source : ANFA

## 5.3 - Répartition des effectifs en formation initiale selon le diplôme ou le titre visé en 2011

		Effectif 2011/2012	Évolution 2010/2011
CAP	Maintenance des véhicules automobiles, opt° motocycles	1 132	-9,3 %
	Maintenance des véhicules automobiles, opt° véhicules industriels	958	+9,4 %
	Maintenance des véhicules automobiles, opt° véhicules particuliers	8 956	-0,5 %
	Peinture en carrosserie	1 319	-8,6 %
	Peinture en carrosserie - connexe	803	+5,1 %
	Réparation des Carrosseries	5 272	-2,4 %
	Sellerie générale	89	0,0 %
	Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles	682	-7,2 %
	<b>Total CAP</b>	<b>19 211</b>	<b>-1,8 %</b>
MC	Aménagement et rénovation de véhicules spécifiques	-	NS
	Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile dominante motocycles	6	NS
	Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile dominante véhicules industriels	5	NS
	Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile dominante véhicules particuliers	511	-16,4 %
	Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements	79	-24,0 %
	<b>Total MC</b>	<b>601</b>	<b>-17,7 %</b>
CQP V	Agent d'opérations location	-	NS
	Démonteur automobile	5	NS
	Mécanicien cycles	25	-37,5 %
	Opérateur service rapide	50	-30,6 %
	Opérateur spécialiste service rapide	12	+9,1 %
	Vendeur motocycles	-	NS
	Mécanicien spécialiste automobile	5	NS
<b>Total CQP V</b>	<b>97</b>	<b>-34,9 %</b>	
<b>Total niveau V</b>	<b>19 909</b>	<b>-2,6 %</b>	

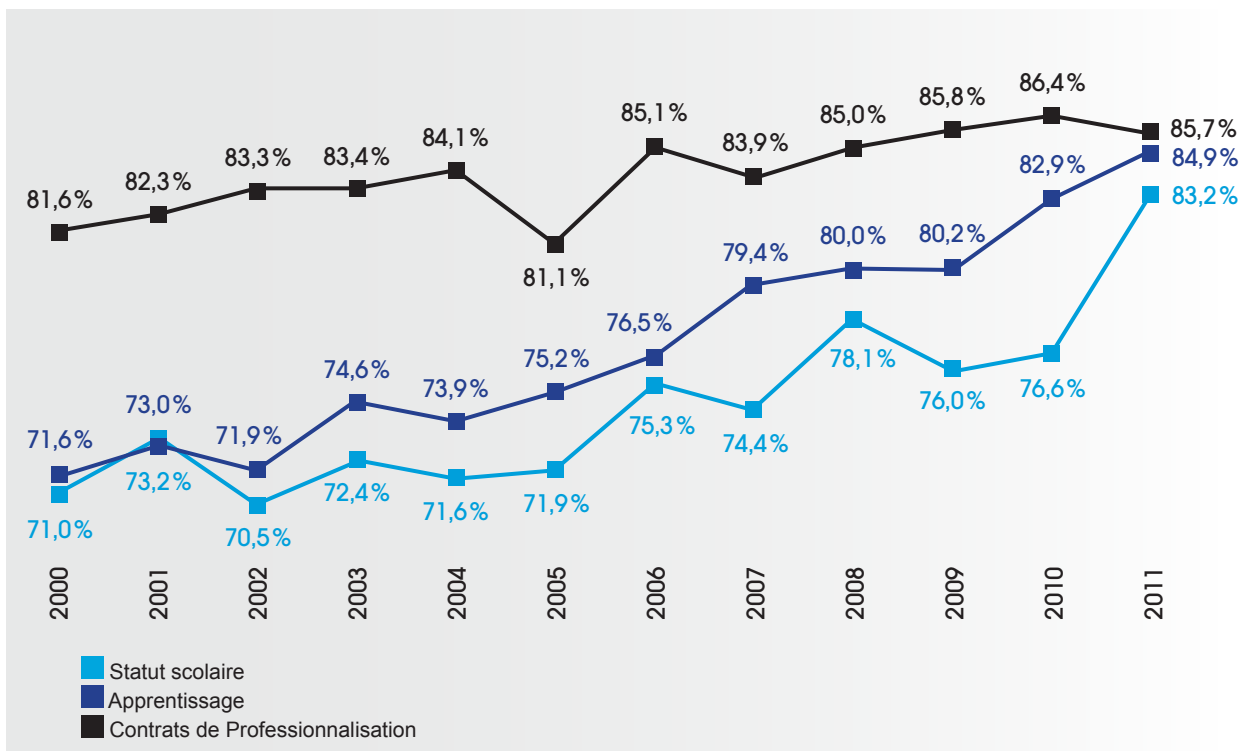
		Effectif 2011/2012	Évolution 2010/2011
BAC PRO	Maintenance des véhicules automobiles option motocycles	383	-53,8%
	Maintenance des véhicules automobiles, option motocycles (3 ans)	2 342	+28,9%
	Maintenance des véhicules automobiles option voitures particulières	3 579	-52,5%
	Maintenance des véhicules automobiles, option voitures particulières (3 ans)	18 448	+29,3%
	Maintenance des véhicules automobiles option véhicules industriels	549	-56,1%
	Maintenance des véhicules automobiles, option véhicules industriels (3 ans)	2 874	+31,7%
	Réparation des Carrosseries	753	-54,6%
	Réparation des Carrosseries (3 ans)	5 033	+22,7%
	<b>Total BAC PRO</b>	<b>33 961</b>	<b>+0,9%</b>
Titre de l'EPCRA	Commercial en automobile	25	NS
	<b>Total Titre</b>	<b>25</b>	<b>NS</b>
BTn	STI spécialité : génie mécanique, option systèmes motorisés	756	-58,0%
	<b>Total BTn</b>	<b>756</b>	<b>-58,0%</b>
CQP IV	Carrossier-peintre	421	-8,7%
	Conseiller technique cycles	18	-25,0%
	Contrôleur technique V.L	5	NS
	Magasinier Vendeur Confirmé en Pièces de Rechange et Accessoires	98	-5,8%
	Peintre confirmé	56	-39,8%
	Technicien confirmé motocycles	70	-33,3%
	Technicien confirmé véhicules utilitaires et industriels	45	NS
	Technicien électricien électronicien automobile	285	-15,4%
	Technicien électricien électronicien automobile 1 an	424	-11,3%
	Vendeur itinérant Pièces de Rechange et Accessoires	11	NS
	Technicien Après-Vente automobile	73	NS
<b>Total CQP IV</b>	<b>1 506</b>	<b>-7,5%</b>	
<b>Total niveau IV</b>		<b>36 248</b>	<b>-2,2%</b>
BTS	Après-Vente Automobile option motocycles	169	+38,5%
	Après-vente automobile, option véhicules industriels	415	+3,5%
	Après-vente automobile, option véhicules particuliers	2 572	+5,9%
	<b>Total BTS</b>	<b>3 156</b>	<b>+6,9%</b>
CQP III	Attaché commercial automobile	65	+75,7%
	Vendeur automobile (anc. Titre ANFA)	512	+36,2%
	<b>Total CQP III</b>	<b>577</b>	<b>+39,7%</b>
BM	Peintre en carrosserie	15	NS
	<b>Total BM</b>	<b>15</b>	<b>NS</b>
Titre de l'ESCRA	Gestionnaire d'unité commerciale spécialisée en automobile	49	NS
	<b>Total Titre de l'ESCRA</b>	<b>49</b>	<b>NS</b>
<b>Total niveau III</b>		<b>3 797</b>	<b>+12,8%</b>
Licence	Maintenance des systèmes pluri-techniques, option organisation et management des services de l'automobile	60	+30,4%
	<b>Total Licence</b>	<b>60</b>	<b>+30,4%</b>
Titre de l'ISCAM	Responsable commercial de la distribution	13	-71,7%
	<b>Total Titre de l'ISCAM</b>	<b>13</b>	<b>-71,7%</b>
<b>Total niveau II</b>		<b>73</b>	<b>+58,7%</b>
Diplôme d'ingénieur	Maintenance de Véhicules, option automobile	36	0,0%
	<b>Total Diplôme d'ingénieur</b>	<b>36</b>	<b>0,0%</b>
<b>Total niveau I</b>		<b>36</b>	<b>0,0%</b>
<b>Total formation</b>		<b>60 063</b>	<b>-1,5%</b>

Source : ANFA  
NS : Non Significatif

Depuis la rentrée 2002, les effectifs des formations spécifiques à la Branche des Services de l'Automobile sont en diminution : -18,1% entre les rentrées 2002 et 2011, soit près de 12250 jeunes en moins. Statistiquement, les effectifs sous statut scolaire enregistrent une nette diminution entre les rentrées 2010 et 2011 (-2,8%) mais elle s'explique en grande partie par l'arrêt du dénombrement du Baccalauréat STI qui perd sa spécificité automobile à la rentrée 2011 (-1044 jeunes). La filière de formation automobile continue à se diversifier par de nouvelles certifications de Branche (CQP Vendeur motocycles, CQP Technicien confirmé véhicules utilitaires et industriels, CQP Contrôleur technique VL) et par une élévation du niveau de qualification.



## 5.4 - Historique des résultats aux examens selon le mode de formation



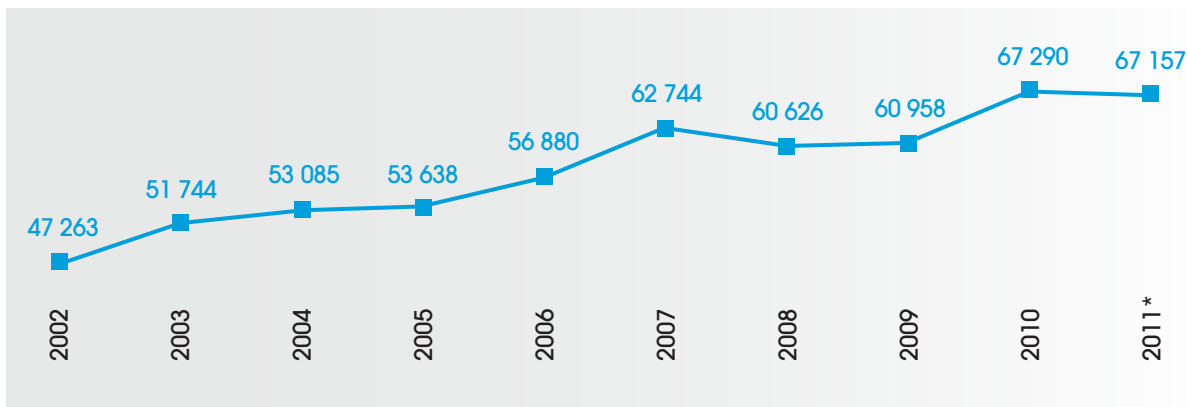
Source : ANFA

Dans la filière automobile, les résultats aux examens en France restent assez élevés et progressent même depuis 2002 : le taux de réussite global dépasse les 80 % en 2011. Si le taux de réussite aux examens pour les diplômés préparés en contrat de professionnalisation est de loin le meilleur et particulièrement lorsque ceux-ci préparent à des certificats de Branche (CQP), le taux de réussite aux examens pour les diplômés préparés sous statut scolaire enregistre une forte hausse en 2011 de près de 6,5 points entre 2010 et 2011.

## La formation continue

### 5.5 - Historique des salariés en formation continue

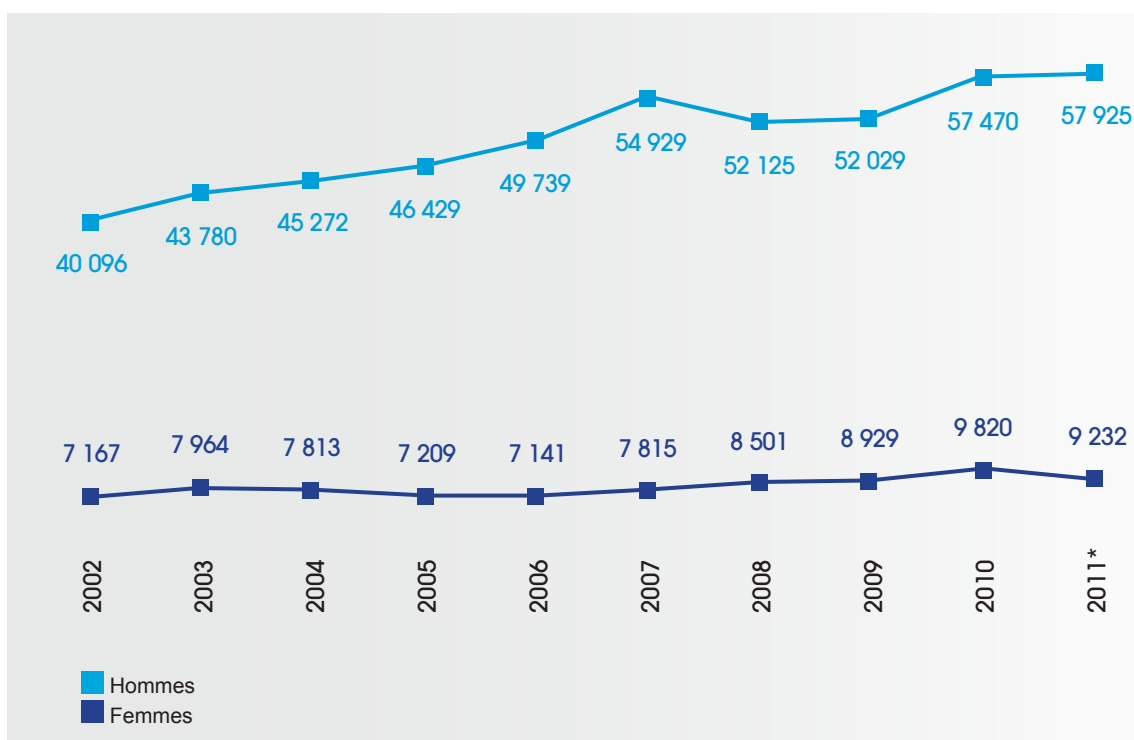
NOMBRE DE SALARIÉS FORMÉS



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement  
\* Chiffre provisoire, susceptible de légère modification

Le nombre de salariés dont la formation a été prise en charge par l'ANFA était stable entre 2010 et 2011 après avoir connu une forte hausse en 2010 (+10,1% entre 2009 et 2010). Cela représente un peu plus de 67 000 salariés en 2011.

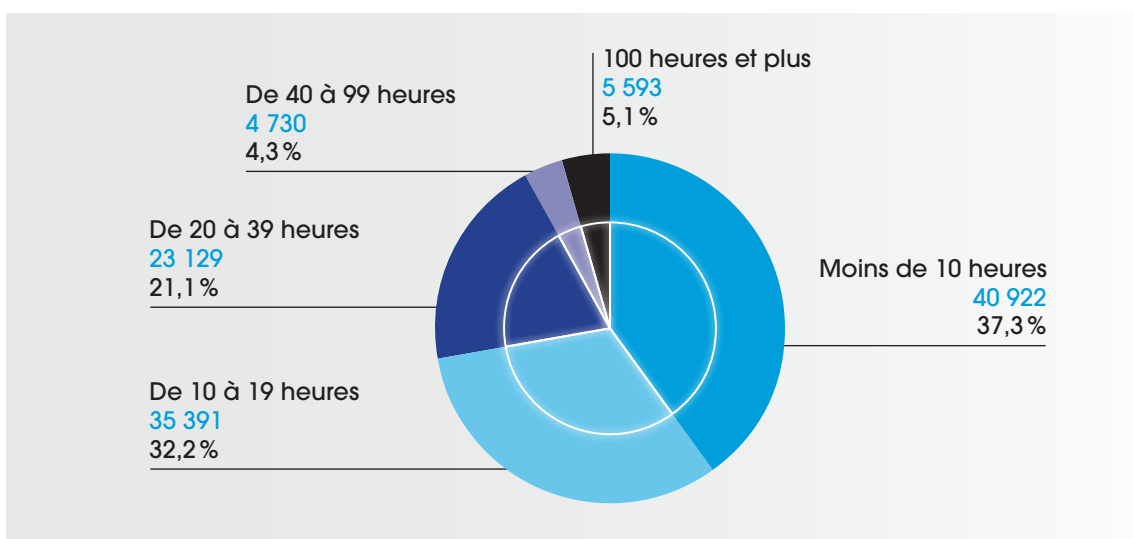
## 5.6 - Historique des salariés en formation continue par sexe



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement  
 \* Chiffre provisoire, susceptible de légère modification

En 2011, parmi les 67 157 salariés de la branche dont la formation a été prise en charge par l'ANFA en 2011, 13,7% sont des femmes et 86,3% sont des hommes.

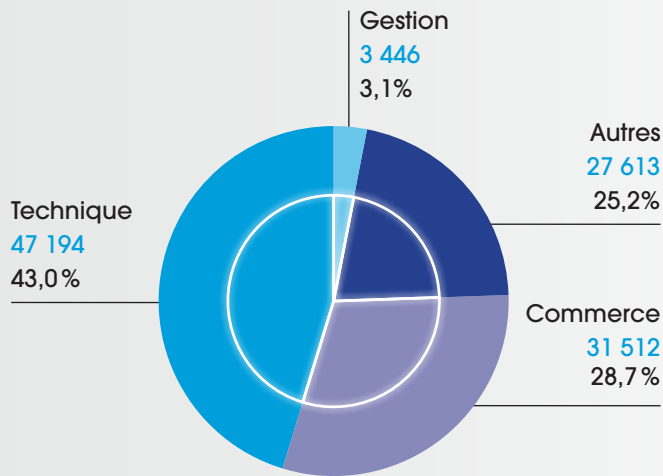
## 5.7 - Répartition des stagiaires en formation continue selon la durée de la formation en 2011



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement - chiffre provisoire, susceptible de légère modification

Sur les 109 765 stagiaires pris en charge par l'ANFA en 2011, 5% ont suivi une formation longue de 100 heures et plus et 69,5% sont partis moins de 3 jours en formation.

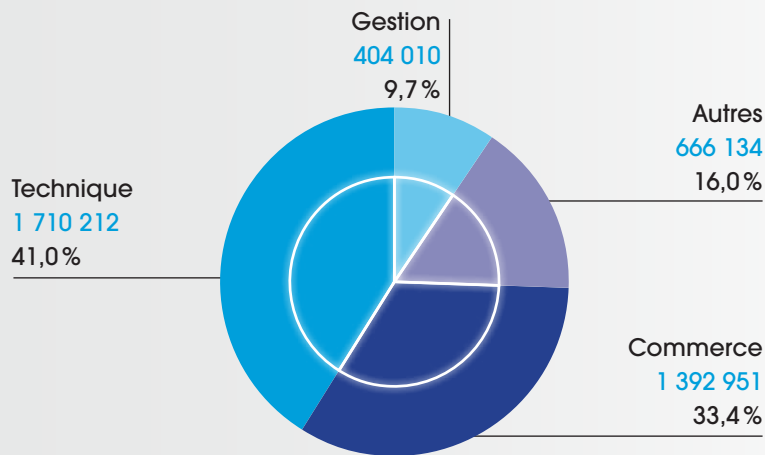
## 5.8 - Répartition des stagiaires en formation continue selon la nature de la formation en 2011



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement - chiffre provisoire, susceptible de légère modification

Le domaine technique prédomine avec 43% des stagiaires ayant suivi une formation, les formations commerciales constituant le second domaine de formation.

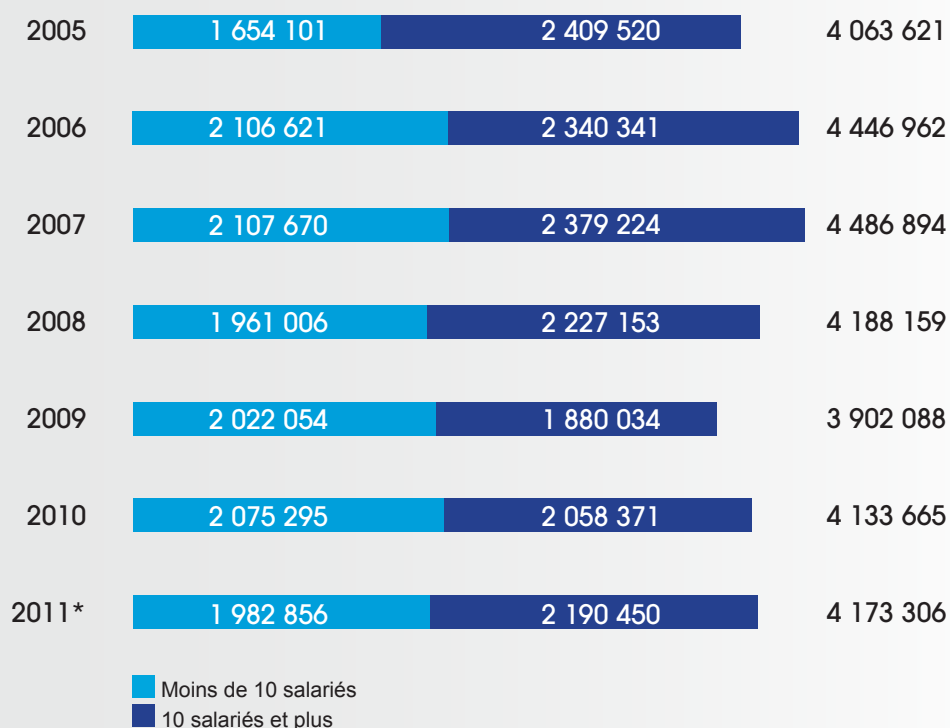
## 5.9 - Volume d'heures en formation prises en charge par l'ANFA selon la nature de la formation en 2011



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement- chiffre provisoire, susceptible de légère modification

4 173 307 heures de formation ont été prises en charge par l'ANFA en 2011 et près de 41 % le sont dans le domaine technique.

## 5.10 - Volume d'heures en formation prises en charge par l'ANFA selon la taille de l'entreprise



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement.

\* Chiffre provisoire, susceptible de légère modification.

En 2011, plus de 4 millions d'heures de formation sont prises en charge par l'ANFA. En 2011, ce chiffre s'équilibre entre les entreprises de moins de 10 salariés et celles de 10 salariés et plus.

# 6 - Les indicateurs ponctuels dont la continuité n'est pas assurée

Pour rappel, les données présentées dans cette partie ont été collectées lors de l'enquête pilotée par l'ANFA concernant les besoins en recrutement. Une extension a été ajoutée à l'enquête habituelle afin d'obtenir un échantillon suffisamment important et représentatif pour exploiter les 2 thématiques suivantes :

- La protection sociale
- Le travail du dimanche

Cette enquête téléphonique a été conduite par TMO Régions au premier semestre 2012 et a permis de récolter les réponses de 2764 responsables d'établissements sur les 12 secteurs de la branche.

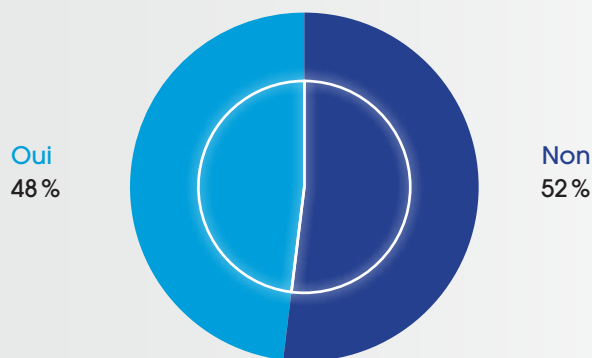
S'agissant d'enquêtes et d'exploitations différentes, il paraît opportun de comparer avec réserve les résultats 2011 et 2012.

## 6.1 - La protection sociale

*Structure des effectifs salariés selon le fait d'avoir ou non une couverture complémentaire frais de santé*

ENSEMBLE DE LA BRANCHE

Disposez-vous, pour l'ensemble de vos salariés, d'une couverture complémentaire frais de santé ?



Source : Enquête TMO Régions  
Base : ensemble des effectifs salariés

Près d'un salarié sur 2 bénéficie d'une couverture complémentaire frais de santé. En comptabilisant des établissements et non plus des emplois, c'est un peu plus d'une structure sur 3 (36% exactement) qui offre à l'ensemble de ses salariés une complémentaire santé. Ces chiffres sont très proches de ceux de 2010 (50% des salariés couverts par 40% des établissements).

En raisonnant selon la taille des établissements, on note que ces proportions varient fortement. Plus l'établissement est grand, plus la couverture par une assurance santé est fréquente (les mesures selon la proportion de salariés ou d'établissements concernés donnent mécaniquement des résultats semblables).

*Parts des effectifs salariés et parts des établissements disposant d'une couverture complémentaire frais de santé selon la taille*

ENSEMBLE DE LA BRANCHE

Taille d'établissements	Effectifs salariés	Établissements
1 à 4 salariés	31 %	31 %
5 à 9 salariés	40 %	39 %
10 à 49 salariés	52 %	48 %
50 salariés et plus	84 %	82 %
<b>Total branche</b>	<b>48 %</b>	<b>36 %</b>

Source : TMO Régions

Note de lecture :

40 % des salariés des établissements de 5 à 9 salariés bénéficient d'une complémentaire santé ; 39 % de ces mêmes établissements proposent à l'ensemble de leurs salariés une complémentaire santé.

*Parts des effectifs salariés et parts des établissements disposant d'une couverture complémentaire frais de santé selon le secteur d'activité*

ENSEMBLE DE LA BRANCHE

Activités	Code NAF	Effectifs salariés	Établissements
Commerce d'automobiles	4511Z	56 %	40 %
Commerce et réparation de véhicules industriels et d'utilitaires	4519Z - 4520B	58 %	43 %
Réparation d'automobiles	4520A	34 %	30 %
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs-recycleurs)	4532Z	49 %	42 %
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	38 %	29 %
Commerce et réparation de motocycles	4540Z	27 %	23 %
Commerce et réparation de cycles	9529Z - 4764Z	36 %	38 %
Contrôle technique automobile	7120A	49 %	45 %
Enseignement de la conduite	8553Z - 8559B	45 %	39 %
Location courte durée	7711A - 7739Z	61 %	45 %
Location longue durée*	7711B	98 %	78 %
Démolisseurs recycleurs	4532Z	37 %	43 %
Parcs de stationnement*	5221Z	87 %	55 %
<b>Total branche</b>		<b>48 %</b>	<b>36 %</b>

Source : TMO Régions

\* Effectif assez faible, résultats à prendre avec précaution

En dehors des secteurs d'activité pour lesquels les effectifs sont trop faibles pour conclure à une fréquence plus forte de complémentaire santé (parcs de stationnement et location de longue durée), certains secteurs proposent, un peu plus souvent qu'en moyenne, une complémentaire santé à l'ensemble de leurs salariés :

- Les entreprises de contrôle technique, dont 45% offrent une complémentaire santé à leurs salariés,
- Les établissements de location de véhicules de courte durée : 45 %
- Les démolisseurs recycleurs : 43 %
- Le commerce et la réparation des véhicules industriels : 43 %
- Les établissements de commerce de détail d'équipements automobiles : 42 %

À l’opposé, les salariés de 3 autres secteurs d’activité se voient moins souvent qu’en moyenne proposer une couverture complémentaire frais de santé : 30 % des établissements de réparation d’automobiles disposent d’une complémentaire santé pour l’ensemble de leurs salariés. Ils sont 29 % dans les établissements de vente de carburant et enfin 22 % dans les établissements de commerce et réparation de motocycles.

L’analyse en termes d’effectifs met en évidence 3 secteurs d’activité pour lesquels les proportions de salariés à bénéficier d’une complémentaire santé sont plus élevées qu’en moyenne :

- Le commerce d’automobiles, dont 56 % des salariés disposent d’une complémentaire santé,
- Le commerce et la réparation de véhicules industriels avec 58 % des salariés concernés,
- Et le secteur de la location de courte durée dont 61 % des salariés disposent d’une complémentaire santé.

Pour les 2 premiers secteurs, il n’est pas difficile de relier ces plus fortes proportions à l’effet taille précédemment observé.

### Évolution de la part des effectifs salariés et des établissements disposant d’une couverture complémentaire frais de santé selon le secteur d’activité regroupé

#### ENSEMBLE DE LA BRANCHE

Activités	Ensemble Branche 2011		Résultats 2010 **	
	Effectifs salariés	Établissements	Effectifs salariés	Établissements
Commerce d’automobiles (VP+VI)	57 %	40 %	52 %	52 %
Réparation d’automobiles (VP+VI)	35 %	30 %	55 %	36 %
Commerce de détail d’équipements automobiles (hors démolisseurs-recycleurs)	49 %	42 %	31 %	40 %
Commerce de détail de carburant en magasin spécialisé	38 %	29 %	35 %	35 %
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	28 %	25 %	32 %	31 %
Contrôle technique automobile	49 %	45 %	52 %	38 %
Enseignement de la conduite	45 %	39 %	41 %	30 %
Location courte durée	61 %	45 %	67 %	38 %
Location longue durée*	98 %	78 %	53 %	32 %
Démolisseurs-recycleurs	37 %	43 %	49 %	51 %
Parcs de stationnement*	87 %	55 %	85 %	60 %
<b>Total branche</b>	<b>48 %</b>	<b>36 %</b>	<b>50 %</b>	<b>40 %</b>

Source : TMO Régions

\* Effectif assez faible, résultats à prendre avec précaution

\*\* Source : Institut I+C

En dehors des secteurs pour lesquels les effectifs sont un peu trop faibles pour nous permettre de commenter les écarts, quatre secteurs d’activité connaissent des évolutions assez marquées, supérieures de 10 points :

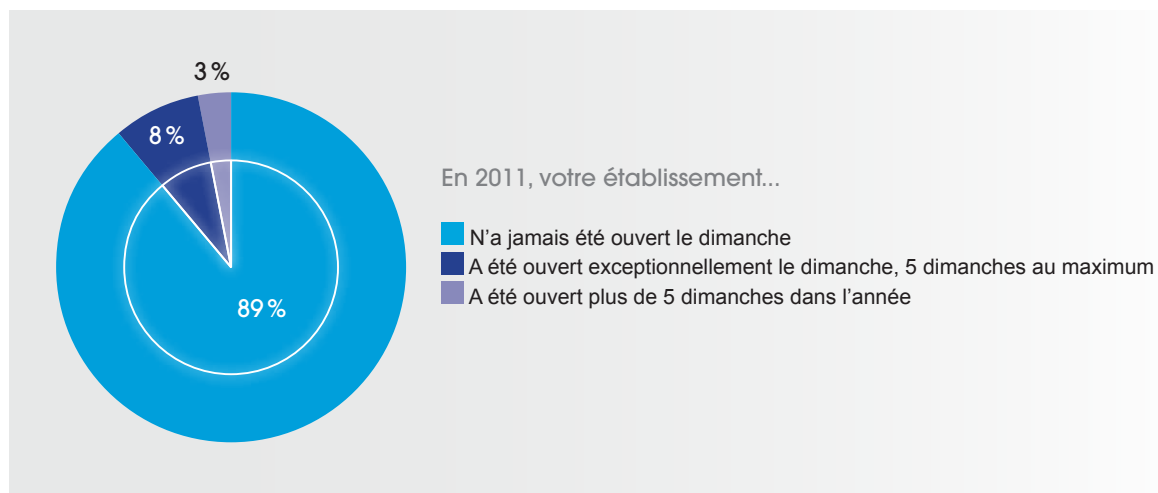
- Le commerce automobile : en 2010, 52 % de ces établissements proposaient à l’ensemble de leurs salariés une complémentaire santé ; ils ne sont plus que 40 % en 2012. En revanche, ce sont 5 % de salariés en plus qui en bénéficient cette année.
- La réparation automobile : cette année, 35 % des effectifs salariés bénéficieraient d’une complémentaire santé alors que cette proportion s’élevait à 55 % en 2010.
- Le commerce d’équipements automobiles : la part de salariés disposant d’une complémentaire santé aurait augmenté cette année de 18 points, la part des établissements concernés n’augmentant quant à elle que de 2 points.
- Enfin, les démolisseurs recycleurs : ils ne seraient plus que 37 % des salariés à bénéficier cette année d’une complémentaire santé, contre 49 % en 2010.

## 6.2 - Ouverture du dimanche

13 % des établissements de la branche ont procédé à des ouvertures le dimanche en 2011. Ce résultat général est logiquement influencé par deux secteurs qui rationnellement ouvrent le dimanche : le commerce de détail de carburant (57 %) et les parcs de stationnement (58 %). La mesure de l'ouverture du dimanche doit sans doute se faire en écartant ces deux secteurs, proposant une vision plus exacte de ces nouvelles pratiques (ces exclusions changent cependant assez peu les résultats globaux).

### Structure des établissements selon la fréquence d'ouverture le dimanche en 2011

ENSEMBLE DE LA BRANCHE HORS COMMERCE DE DÉTAIL DE CARBURANT ET HORS PARCS DE STATIONNEMENT



Source : TMO Régions

Globalement, près de 9 établissements sur 10 de la branche automobile n'ont jamais ouvert le dimanche en 2011. Pour les autres, l'ouverture le dimanche a été exceptionnelle (pas plus de 5 dimanches dans l'année) pour 8 % des établissements et plus régulière pour 3 %.

Si l'ouverture régulière le dimanche est stable selon la taille des établissements, il n'en est pas de même pour l'ouverture exceptionnelle qui est naturellement beaucoup plus fréquente pour les plus grosses structures : 60 % d'entre elles ont ouvert en effet plus de 5 dimanches en 2011.

### Structure des établissements selon la fréquence d'ouverture le dimanche en 2011 par taille

ENSEMBLE DE LA BRANCHE HORS COMMERCE DE DÉTAIL DE CARBURANT ET HORS PARCS DE STATIONNEMENT

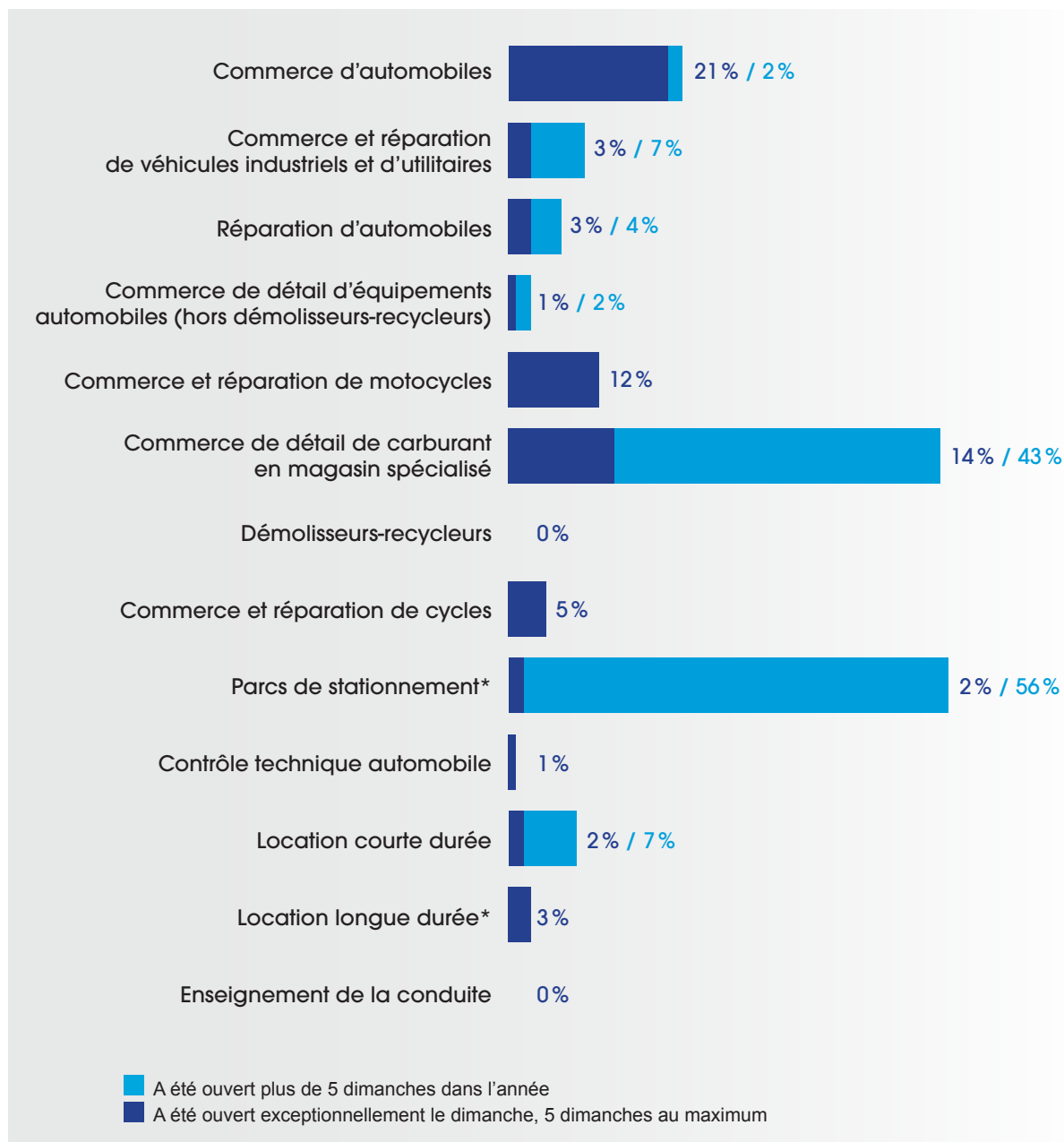
Activités	1 à 4 salariés	5 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 salariés et plus
N'a jamais été ouvert le dimanche	93%	90%	74%	38%
A été ouvert exceptionnellement le dimanche, 5 dimanches au maximum	3%	9%	23%	60%
A été ouvert plus de 5 dimanches dans l'année	3%	1%	2%	2%
% d'établissement ayant ouvert le dimanche	<b>7%</b>	<b>10%</b>	<b>26%</b>	<b>62%</b>
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : TMO Régions



Structure des établissements selon la fréquence d'ouverture le dimanche en 2011  
par secteur d'activité

ENSEMBLE DE LA BRANCHE



Source : TMO Régions

Base : Ensemble des établissements

\* Effectif assez faible, résultats à prendre avec précaution

L'ouverture exceptionnelle le dimanche est particulièrement fréquente dans l'activité du commerce d'automobiles (constat à mettre en lien avec les « journées porte ouverte »). Ainsi, c'est un peu plus d'un établissement de ce secteur qui a ouvert entre 1 et 5 fois le dimanche en 2011.

Évolution de la structure des établissements selon la fréquence d'ouverture le dimanche en 2011 par secteur d'activité regroupé

ENSEMBLE DE LA BRANCHE

Activités	Ensemble Branche 2011			Résultats 2010**		
	Jamais ouvert le dimanche	Ouverture exceptionnelle	Ouverture régulière	Jamais ouvert le dimanche	Ouverture exceptionnelle	Ouverture régulière
Commerce d'automobiles (VP+VI)	77%	20%	3%	67%	32%	1%
Réparation d'automobiles (VP+VI)	92%	3%	4%	92%	3%	5%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs-recycleurs)	96%	1%	2%	98%	2%	<1%
Commerce de détail de carburant en magasin spécialisé	43%	14%	43%	10%	3%	87%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	89%	11%	-	82%	9%	9%
Contrôle technique automobile	99%	1%	-	100%	-	-
Enseignement de la conduite	100%	-	-	100%	-	-
Location courte durée	90%	2%	7%	11%	20%	69%
Location longue durée*	97%	3%	-	100%	-	-
Démolisseurs-recycleurs	100%	-	-	91%	4%	5%
Parcs de stationnement*	42%	2%	56%	23%	19%	58%
<b>Total branche</b>	<b>87%</b>	<b>8%</b>	<b>5%</b>	<b>79%</b>	<b>11%</b>	<b>10%</b>

Source : TMO Régions

\* Effectif assez faible, résultats à prendre avec précaution

\*\* Source : Institut I+C

De manière globale, il semble qu'en 2011, un peu moins d'établissements aient ouvert le dimanche : 13 % auraient ainsi ouvert le dimanche, que ce soit de manière régulière ou non, contre 21 % en 2010. Les ouvertures exceptionnelles (5 fois ou moins dans l'année) concernent 3 % d'établissements en moins en 2012 alors que les ouvertures régulières (plus de 5 fois dans l'année) concernent 5 % d'établissements en moins.

Les évolutions par secteur laissent apparaître deux grands écarts, difficilement explicables :

- L'ouverture dominicale des commerces de carburant ne concernerait ainsi cette année que 57 % des établissements, alors qu'ils étaient 90 % en 2010 ;
- Et surtout, les établissements de location de courte durée ne seraient plus que 10 % à avoir été ouverts en 2011 alors qu'ils étaient 89 % en 2010.

## 6.3 - Le bilan « emploi seniors »

*Bilan paritaire du plan de maintien dans l'emploi des salariés âgés*  
(ANNEXE DE L'AVENANT N°55, ARTICLE 4)

« L'ensemble des mesures décidées par les entreprises dans les quatre domaines ainsi définis<sup>(1)</sup> doit permettre, à « l'échéance de fin 2011, d'atteindre un objectif national de branche de 300 emplois maintenus. Cet objectif « s'entend de la différence entre le nombre moyen de salariés en activité âgés de 55 ans et plus, évalués en 2010 » et en 2011, et ce même nombre moyen de salariés en activité âgés de 55 ans et plus, recensés en 2008 et en « 2009. Ce nombre correspond à une stabilisation, pour les deux années à venir, du nombre de salariés faisant « liquider leur pension de vieillesse.

Le périmètre à observer est celui des entreprises de 50 à moins de 300 salariés. La proportion d'entreprises ayant adhéré au plan de branche dans ce périmètre est très difficile à calculer, pour deux raisons :

- aucune statistique nationale n'est disponible pour la tranche des entreprises de 300 salariés et plus ;
- la situation juridique des entreprises est décrite de façon variée par les déclarants, en l'absence de normes opposables sur la notion d'entreprise / d'établissement / de site / de groupe.

Ainsi, un certain nombre d'entreprises de moins de 50 salariés ont été déclarées comme faisant partie d'un groupe de plus de 50 salariés, ceci contribue à élargir le périmètre dans une mesure impossible à évaluer.

On peut toutefois estimer, par recoupements de diverses données (rapport de branche 2010, chiffres IRP Auto, cotisations ANFA,...) que les adhésions au plan de branche concernent plus ou moins 15 % de la tranche de 50 à 300 salariés. Le nombre de salariés âgés de 55 ans ou plus représente actuellement 8,6 % des effectifs de la branche (36 000 sur 416 000). Les entreprises susceptibles d'adhérer au plan de branche occupent 80 000 salariés (marge d'erreur + ou - 5 %), soit 19 % de l'effectif total. Si le taux d'emploi des seniors ne varie pas en fonction de la taille des entreprises, ces entreprises devraient donc avoir environ 6 800 seniors. Or on constate que les 310 entités adhérentes ont déclaré environ 10 000 salariés dont 1 000 seniors, ce qui est cohérent.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce faible taux de retour, sans qu'aucune puisse être privilégiée : entreprises non informées ou mal informées, entreprises n'ayant pas ou pas encore communiqué leurs résultats, entreprises ayant préféré construire un plan qui leur soit propre,...

L'absence d'un retour significatif des résultats de 2011 ne permet pas de réaliser un bilan complet du plan de branche. Au 21 mars 2012 en effet, seules 54 entités employant 5 000 salariés environ ont envoyé à l'OBSA leurs résultats complets pour les deux années 2010-2011.

Mais l'analyse des résultats 2010 apporte dès à présent une information utile. Les entreprises engagées dans le plan de branche ont augmenté de 1,64 % sur un an le taux d'emploi des 55 ans et plus<sup>(2)</sup>. Cette évolution correspond à une représentation des seniors augmentée de 144 unités/an dans l'échantillon observé, ce qui est proche de l'objectif de branche de 300 unités/2 ans<sup>(3)</sup>.

(1) Anticipation de l'évolution des carrières, développement des compétences, aménagement des fins de carrières, transmission des savoirs.

(2) Nombre de seniors déclarés dans l'état initial 2008-2009 = 1 021, soit 10,11 % de l'effectif total de 10 095 ; nombre seniors 2010 = 1 165, soit 11,75 % de l'effectif total de 9 916

(3) Le « nombre moyen » de salariés de 55 ans et plus en activité s'entend du taux d'emploi de seniors au sein d'un même groupe d'entreprises employant un nombre suffisamment significatif de salariés, ou d'un groupe comparable d'une année sur l'autre.

Dans cette évolution positive à court terme, il est difficile de faire la part respective du vieillissement naturel (les tranches d'âge concernées ont commencé leur carrière dans les années 1970) et celle des mesures engagées par les entreprises. Une première analyse des actions menées montre que les objectifs de branche ne seraient atteints qu'à 70 / 80 % au mieux et à efforts constants en 2011. Globalement, de meilleurs résultats sont obtenus dans les domaines de la communication (outils d'information), de l'échange (entretiens) et de la transmission (tutorat) que dans ceux de l'emploi (actions de formation, DIF, VAE, aménagement du travail).

Il est possible que les résultats obtenus par adhésion au plan de branche soient moins positifs que ceux qui résultent d'un plan d'entreprise, en raison d'une plus grande difficulté à s'approprier des objectifs non fixés au niveau de l'entreprise elle-même, qui est par ailleurs moins souvent dotée d'outils de GPEC que celle de 300 salariés et plus.

### Plan de branche « emploi des salariés âgés »

		État initial fin 2009	Résultats au 31/12/10	Résultats au 31/12/11
<b>1 - Domaine d'action : Anticipation de l'évolution des carrières professionnelles</b>				
<b>Favoriser professionnalisation parcours</b>				
1.1	Nbre entretiens 2 <sup>e</sup> partie carrière	138	347	253
1.2	Nbre entretiens bilans compétences	77	84	60
1.3	Nbre entretiens actions de formation	321	195	69
<b>Valoriser l'expérience et les compétences</b>				
1.4	Nbre salariés guides d'appui	30	107	90
1.5	Nbre salariés inscrits VAE	3	4	
<b>Encourager la mobilité professionnelle</b>				
1.6	Nbre salariés évolution verticale	32	22	25
1.7	Nbre salariés évolution transversale	11	4	2
1.8	Nombre d'heures de formation suivies	463	517	498
<b>Diffuser l'information OPMQ</b>				
1.9	Nbre salariés études de l'OPMQ	28	113	78
1.10	Nbre salariés site de l'OPMQ	46	271	145
<b>2 - Domaine d'action : Développement des compétences et des qualifications</b>				
<b>Affecter part minimale plan de formation</b>				
2.1	Sommes affectées aux formations	493 005,45	426 923,04	157 915,96
<b>Communiquer sur l'accès à la formation</b>				
2.2	Nbre salariés action de formation	401	456	173
<b>Inviter les salariés à utiliser les outils</b>				
2.3	Nbre salariés droit indivi.formation	51	39	27
2.4	Nbre salariés passeport-formation	8	16	
<b>3 - Domaine d'action : Aménag.fin de carrière et transition activité/retraite</b>				
<b>Aménager l'organisation et le temps travail</b>				
3.1	Nbre salariés aménagement TT	26	19	8
3.2	Nbre salariés travail à temps partiel	27	16	13
3.3	Nbre salariés retraite progressive	3	10	1
3.4	Incidence sur absentéisme (en %)	2	NS	NS

		État initial fin 2009	Résultats au 31/12/10	Résultats au 31/12/11
<b>Informer sur la retraite</b>				
3.5	Nbre supports distribués	102	395	119
3.6	Nbre réunions information salariés	21	120	63
<b>Proposer entretien préparatoire à la retraite</b>				
3.7	Nbre entretiens spécifiques	121	165	111
<b>Proposer d'exercer une fonction de tuteur</b>				
3.8	Nbre salariés fonctions de tuteur	114	87	41
<b>Proposer de réaliser mission ponctuelle</b>				
3.9	Nbre salariés missions d'accueil	243	161	61
<b>Communiquer sur âge cessation activité</b>				
3.10	Age moyen cessation d'activité		60,17	60,32
3.11	Diminution nombre sorties anticipées	10	NS	NS

#### 4 - Domaine d'action : Transm. savoirs compétences et dévelop. Tutorat

<b>Constituer des équipes de travail d'âges mixtes</b>				
4.1	Nbre salarié inclus dans équipes	255	202	123
4.2	Définition et suivi d'un indicateur	20	NS	NS
<b>Faciliter l'exercice d'une fonction tutorale</b>				
4.3	Nbre de salariés de 50 ans et plus	146	108	63
<b>Solliciter les salariés les + expérimentés</b>				
4.4	Nbre de salariés de 50 ans et plus	16	5	2
<b>Valoriser la fonction tutorale</b>				
4.5	Nombre de tuteurs	5	2	257
4.6	Défin. indicateur de satisfaction	6	NS	NS
<b>Diffuser information transmission savoirs</b>				
4.7	Nbre salariés supports d'information	37	122	62

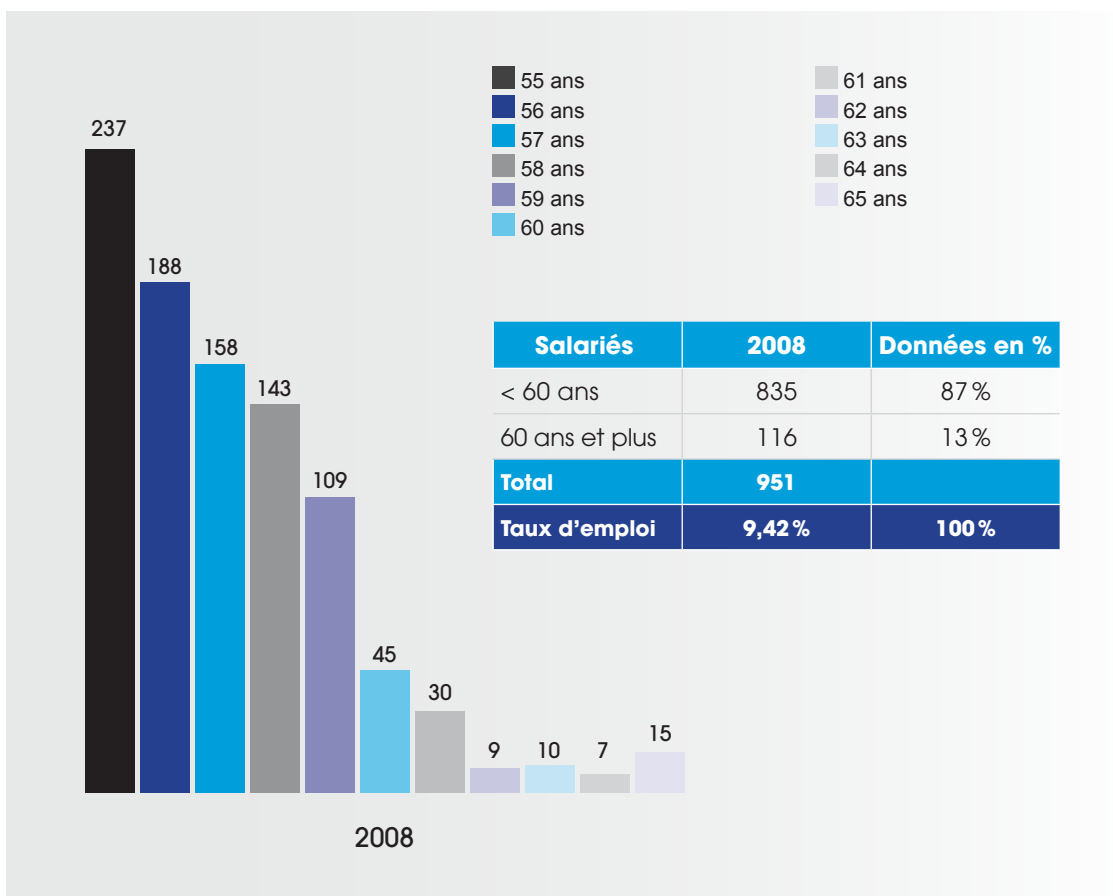
Source : OBSA

Statistiques au 21 mars 2012

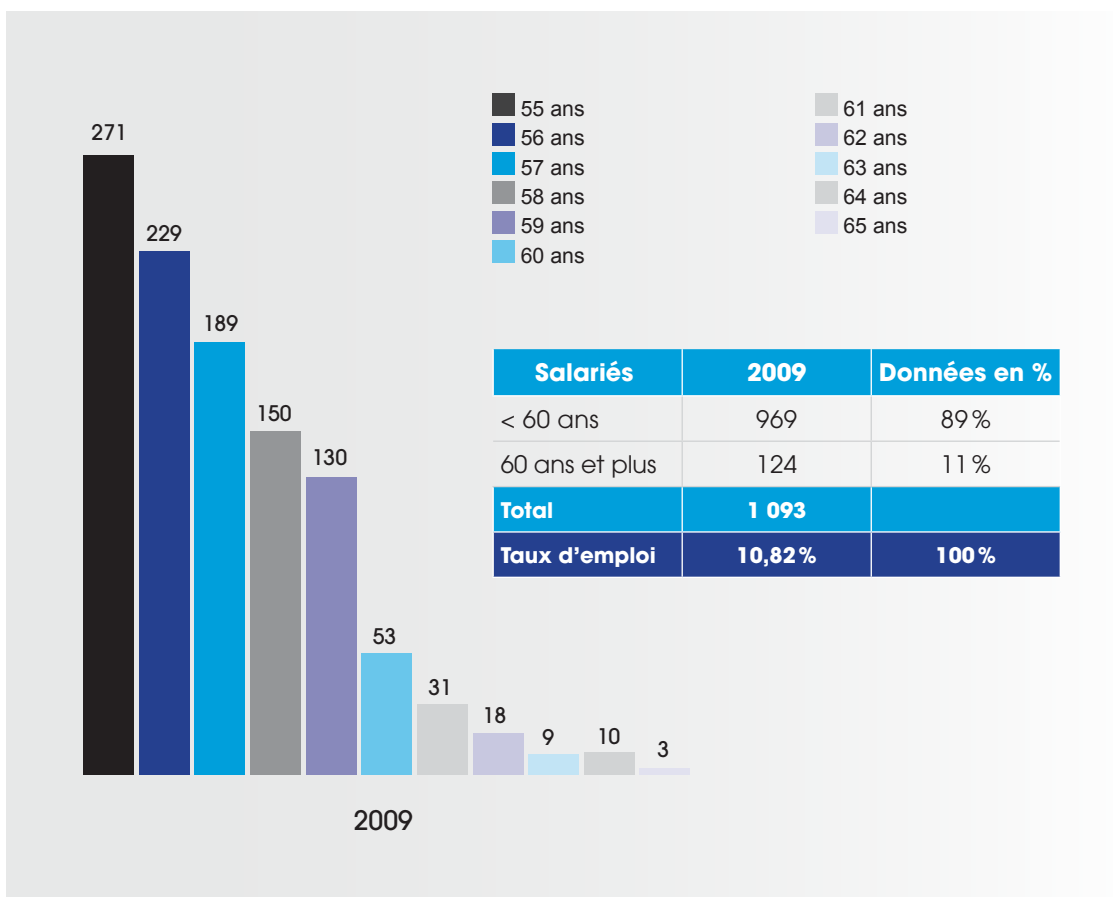
NS : Non Significatif

Nombre d'états initiaux 2009.....	466	(100 %)
Nombre d'entités couvertes (entreprises et groupes).....	309	
Nombre de salariés correspondant .....	10 095	
Nombre moyen de salariés par entité.....	59	
Nombre d'entités ayant envoyé leurs résultats 2010.....	192	
Nombre de salariés correspondant .....	9 916	
Nombre d'entités ayant envoyé leurs résultats 2011.....	54	
Nombre de salariés correspondant .....	5 046	

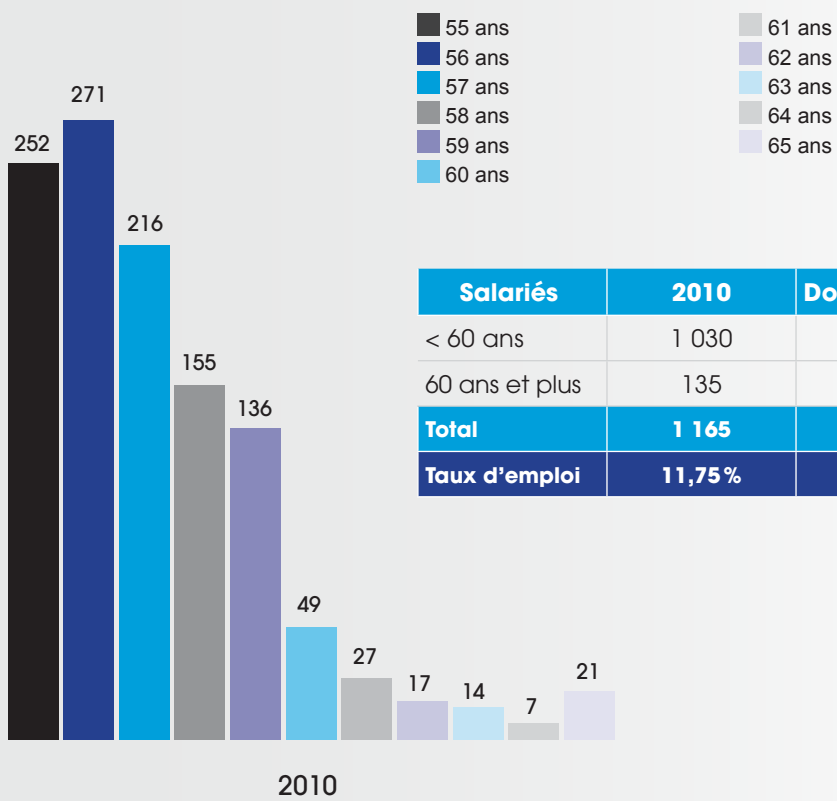
DÉNOMBREMENT SÉNIORS PAR ÂGE ET PAR ANNÉE



Source : OBSA



Source : OBSA



Salariés	2010	Données en %
< 60 ans	1 030	88 %
60 ans et plus	135	12 %
<b>Total</b>	<b>1 165</b>	
<b>Taux d'emploi</b>	<b>11,75 %</b>	<b>100 %</b>

Source : OBSA





# Annexe :

## Glossaire méthodologique des données exhaustives de la branche des services de l'automobile

1. Glossaire des concepts	46
2. Note technique	54
3. Table de correspondance des codes NAF	58

# 1. Glossaire des concepts

## 1.1 - La Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS) issue de l'INSEE :

La déclaration annuelle de données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute **entreprise employant des salariés**. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent annuellement et pour chaque établissement, un certain nombre d'informations relatives à l'établissement et aux salariés.

Pour chaque salarié les informations suivantes sont déclarées : la nature de l'emploi et la qualification, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures salariées, la condition d'emploi (temps complet, temps partiel), le montant des rémunérations versées, etc. Pour l'Insee, les DADS permettent de produire des statistiques sur les salaires et l'emploi.

### Caractéristiques techniques :

Unité statistique enquêtée	Établissement
Périodicité de l'opération	Les données des DADS sont exploitées chaque année par l'Insee. Les données de l'année N sont diffusées de manière provisoire en janvier N+2 pour les évolutions de salaire et au deuxième semestre pour les données détaillées.
Historique	Depuis 1947 chaque employeur doit remplir un document administratif décrivant les périodes d'emploi et les salaires de ses salariés. Cette formalité obligatoire doit être accomplie par toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code général des Impôts. L'Insee en est destinataire officiel depuis 1950 et en assure l'exploitation statistique. Au départ, l'Insee exploitait des documents fiscaux prêtés par la direction générale des Impôts. A partir de 2005, un nouveau format informatique "déclaration annuelle de données sociales unifiée" (DADS-U) permet aux entreprises et collectivités équipées d'un logiciel de paie intégrant cette norme de produire une seule déclaration dématérialisée.
Méthodologie	Depuis 1993, les DADS font l'objet d'une exploitation rénovée dont la principale particularité est l'exploitation exhaustive des salariés. En 2002, des améliorations méthodologiques ont été mises en place. Chaque DADS reçoit alors un certain nombre de traitements parmi lesquels : - une vérification accrue du secteur d'activité de l'établissement et de la localisation des salariés de la DADS ; - la codification de la catégorie socioprofessionnelle (CS) et de la commune de résidence : il s'agit d'une codification automatique de libellés de profession déclarés "en clair" par le système informatique de codification des réponses aux enquêtes (application Sicore), développé par l'Insee. Les échecs de codage automatique (un salarié sur 12 en moyenne) sont ensuite en partie repris manuellement ; - la cohérence de la DADS sert à vérifier la cohérence interne de la DADS (cohérence des heures, de la durée, des rémunérations, de la condition d'emploi).

## **La diffusion des données INSEE-DADS est soumise au secret statistique selon les règles suivantes :**

- Il est géré au niveau « poste », « employeur », jusqu'aux éventuelles reconstitutions de cases.
- On ne peut diffuser dans les DADS aucune case comportant moins de 5 salariés ou postes
- Aucun salarié (ou poste) ne doit représenter plus de 80% de la masse salariale d'une case.
- Aucune case ne doit se rapporter à moins de 3 entreprises ou 3 établissements.
- Aucune entreprise ou établissement ne doit représenter plus de 85% de la grandeur étudiée dans la case.

## **Voici les principaux concepts liés à cette source :**

### **Période, dates et durée d'emploi :**

Pour chaque ligne salariée déclarée sont indiquées une ou au maximum deux périodes d'emploi caractérisées chacune par leur date de début et leur date de fin. Si le salarié a effectué plus de deux périodes dans l'année et dans le même établissement, seules les deux périodes les plus longues sont retenues.

Dans les DADS, une année compte 360 jours, soit 12 mois de 30 jours. Les dates vont donc de 1 à 360.

La durée d'emploi est le nombre de jours correspondant à une ou plusieurs périodes d'emploi.

### **Poste :**

Un poste correspond au cumul des lignes « salarié » d'un même salarié dans un même établissement, que ces lignes correspondent à des périodes d'emploi distinctes (exemple : emploi saisonnier) ou à des périodes d'emploi identiques (exemple : une ligne prime et une ligne salaire). Il est donc identifié par le couple NIR, SIRET.

Un salarié ayant travaillé dans deux établissements différents au cours de l'année se retrouve dans deux postes différents.

La proportion de postes résultant de l'agrégation de plus de 2 périodes n'est que d'environ 0,2%.

### **Poste non-annexe :**

Un poste est considéré comme « non-annexe » si la rémunération nette est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et 1,5 heures par jour. Sinon, le poste est considéré comme annexe.

Les utilisations les plus fréquentes des DADS concernent les postes non annexes seulement. Mais pour certains domaines particuliers (saisonnalité par exemple) la prise en compte de l'ensemble des postes est justifiée. **Pour la branche des services de l'automobile, seuls les postes non-annexes seront comptabilisés.**

### **Poste à temps complet :**

Les seuils statistiquement établis pour les temps complets correspondent à un horaire annuel d'environ 1 450 heures à 1 800 heures soit au moins 80% de 1 820 heures (soit 52 semaines de 35 heures).

### **Équivalent-Temps-Plein :**

Il correspond au volume de travail exprimé en heures et rapporté à un horaire annuel de référence :  $ETP = \min(NBHEUR/référence, 1)$ .

Ce système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (SIRENE) dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur **secteur d'activité**, situés en **métropole**, dans les **Dom** (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

## Voici les principaux concepts liés à cette source :

### **Entreprise :**

Pour le répertoire Sirene, une entreprise est une personne physique ou morale exerçant de manière indépendante une activité professionnelle non salariée.

Il existe deux grandes catégories d'entreprises :

- l'entreprise individuelle qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de son exploitant (par exemple : commerçant, artisan, profession libérale, exploitant agricole...);
- l'entreprise dite personne morale (par exemple : société anonyme (SA), société à responsabilité limitée (SARL)...).

### **Établissement :**

Pour le répertoire Sirene, un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. C'est le lieu où est exercée l'activité (magasin, atelier, entrepôt,...).

### **SIRENE :**

Le numéro Siren est le numéro unique d'identification attribué à chaque entreprise par l'Insee. C'est un simple numéro d'ordre, composé de neuf chiffres non significatifs (excepté pour les organismes publics). Il n'a aucun lien avec les caractéristiques de l'entreprise. Il est attribué une seule fois et n'est supprimé du répertoire qu'au moment de la disparition de la personne juridique (décès ou cessation de toute activité pour un entrepreneur individuel, cessation pour une personne morale). Ce numéro permet de suivre l'entreprise dans ses implantations géographiques, ses déplacements, pendant toute sa vie juridique. Pour une personne physique (artisan, commerçant, profession libérale...), ce numéro est attribué définitivement.

### **SIRET :**

Le numéro Siret est le numéro unique d'identification attribué à chaque établissement (principal ou secondaire) par l'Insee. Ce numéro est un simple numéro d'ordre, composé de quatorze chiffres non significatifs : les neuf premiers correspondent au numéro Siren de l'entreprise dont l'établissement dépend et les cinq derniers à un numéro interne de classement (NIC). Il n'a aucun lien avec les caractéristiques de l'établissement. Il est fermé quand l'activité cesse dans l'établissement concerné ou lorsque celui-ci change d'adresse.

Tout établissement reçoit un Siret, même pour une entreprise qui exploite un établissement unique.

Le Siret est lié à la personne juridique.

S'il y a changement de personnalité juridique, il y a changement de Siren et donc changement de Siret.

Le Siret est localisé :

- Si plusieurs entreprises exercent leur activité dans un même lieu, il y a autant de numéros Siret différents.
- Une entreprise possède autant de Siret qu'il y a de lieux différents où elle exerce son activité.

Un numéro attribué à un établissement d'une entreprise donnée n'est plus jamais utilisé au profit d'un autre établissement de cette entreprise.

### **Catégorie Juridique :**

La catégorie juridique décrit le statut juridique de l'entreprise. Les différentes formes juridiques ont été créées par la loi, soit pour réglementer une activité, soit pour répondre à un vide juridique, mais le but est toujours d'adapter le droit aux réalités et aux besoins économiques.

Le droit des affaires distingue :

- l'entrepreneur indépendant (artisan, commerçant...);
- la société (SARL, SA...);
- le groupement (GIE, association).
- les auto-entrepreneurs

### **Activité Principale Exercée (APE) :**

Dans le cadre de sa mission de gestion du répertoire Sirene, l'Insee attribue à des fins statistiques, pour l'entreprise et pour chacun des établissements de l'entreprise, un code dit activité principale exercée (APE) à partir de la nomenclature d'activités française (NAF) définie par le décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007.

On distingue le code activité principale exercée par l'entreprise (APEN) et le code activité principale exercée par l'établissement (APET).

L'attribution de ce code tient compte des informations déclarées par l'entreprise sur les formulaires déposés auprès des centres de formalités des entreprises (CFE). Lorsque plusieurs activités sont décrites, il est important de déclarer l'activité principale en premier.

L'article 5 du décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007 précise :

- I. - L'attribution par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), à des fins statistiques, d'un code caractérisant l'activité principale exercée (APE) en référence à la nomenclature d'activités ne saurait suffire à créer des droits ou des obligations en faveur ou à charge des unités concernées.
- II. - Les modalités d'application, et en particulier le classement des unités économiques dans des postes précis de ces nomenclatures, par une administration ou un service public en vue d'une utilisation spécifique (non statistique) de ces nomenclatures sont de l'entière responsabilité du service utilisateur.
- III. - Si un texte réglementaire ou un contrat fait référence à ces nomenclatures, les signataires ont l'entière responsabilité du champ qu'ils entendent couvrir. Il leur appartient d'explicitier ce champ aussi complètement qu'il est nécessaire.

### **Branche professionnelle :**

La branche professionnelle n'a pas de définition juridique, ce concept se déduit des dispositions du code du travail organisant la négociation des conventions collectives. Dans le cas général, elle est formée par l'ensemble des entreprises comprises dans le champ d'une convention collective nationale déterminée, et elle est incarnée par les organisations patronales et syndicales de salariés représentatives dans le champ professionnel ainsi fixé.

Le champ professionnel d'une convention collective est obligatoirement déterminé en termes d'activités économiques, d'où la référence souvent faite, pour le définir, aux « codes APE ». C'est ainsi que les parties signataires d'une convention collective sont amenées à expliciter aussi précisément que possible les activités décrites par la NAF, conformément aux indications du III ci-dessus.

L'exercice n'est pas difficile lorsqu'une activité revendiquée par les organisations représentatives correspond exactement à celle décrite par un code APE déterminé.

Dans le cas où une activité particulière est l'une de celles décrites par un code APE dans un ensemble plus large, un chevauchement peut apparaître lorsque des conventions collectives différentes ne sont pas suffisamment précises dans leurs définitions, ou bien lorsque plusieurs organisations patronales relevant de champs professionnels différents revendiquent une même activité. Le ministère du travail ne rend jamais obligatoires des champs professionnels qui se chevauchent. Dans un tel cas, il invite les organisations concurrentes à s'entendre entre elles pour faire émerger une solution acceptée par tous et, à défaut, il peut diligenter une « enquête de représentativité » pour qualifier la situation avant de prendre l'arrêté d'extension qui va entériner le champ de la convention collective pour tous les employeurs qui y sont inclus.

### Auto-entrepreneur :

Le régime de l'« auto-entrepreneur » s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA.

Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur bénéficie :

- d'un régime micro-social simplifié ;
- d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans ; toutefois, l'auto-entrepreneur qui crée une activité artisanale à titre principal, doit s'inscrire au RM.
- d'une exonération de TVA ;
- et sur option, d'un régime micro-fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de la cotisation foncière des entreprises pendant 3 ans à compter de la date de création. (source : INSEE)

Au sein de la Branche des services de l'Automobile, un nombre important d'auto-entrepreneurs s'est déclaré dès 2009 dans les différentes activités que comprend la Branche. Ainsi, en 2009, près de 5 900 créations d'auto-entreprises ont été enregistrées.

En 2010, les créations continuent et augmentent même par rapport à l'année passée. Le tableau suivant illustre le nombre de créations d'entreprises en 2010 selon la catégorie juridique de l'entreprise et le code NAF (codes NAF entiers seulement).

### Créations d'entreprises en 2011 selon la catégorie socio-juridique et le code NAF

APEN	Artisan	Artisan-Commerçant	Auto-entrepreneurs	Autre SARL	Commerçant	SARL unipersonnelle	Autres	Total
4511Z	6	34	3045	1098	676	736	249	5 844
4519Z			107	60	12	46	26	251
4520A	418	212	2896	959	19	630	124	5 258
4520B	14	10	161	64		45	23	317
4532Z	1	8	432	188	58	96	51	834
4540Z	22	46	325	177	23	119	30	742
4730Z		3	1	63	7	18	7	99
7120A	19	3	15	154	2	122	21	336
7711A	2	2	75	264	29	132	78	582
8553Z			295	155	9	129	207	795
<b>Total</b>	<b>482</b>	<b>318</b>	<b>7 352</b>	<b>3 182</b>	<b>835</b>	<b>2 073</b>	<b>816</b>	<b>15 058</b>

Près de 7 300 entreprises ont été créées en 2011 sous le statut d'auto-entreprise. (source : INSEE SIRENE)

**Les données ACOSS sont disponibles sur le site <http://www.acoss.fr> et remplacent les données sur l'emploi salarié publiées habituellement par Pôle-Emploi mais non disponibles en 2011. Ce texte est issu du site de l'ACOSS.**

Les Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC) sont remplis par les établissements employeurs du régime général exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) qui déclarent aux Urssaf leurs cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que leurs effectifs salariés. Cette déclaration est mensuelle si l'effectif de l'entreprise est supérieur à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

La base Séquoia centralise depuis janvier 1997 ces déclarations et comporte environ 600 000 comptes mensuels et 1 300 000 comptes trimestriels actifs (plus du double en comptabilisant les comptes actifs au moins une fois depuis 1997).

Le champ des données ACOSS couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic - Pôle Emploi (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile). Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente également dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers, pour lesquels la couverture des Urssaf n'est donc pas totale.

L'effectif salarié est un effectif en fin de trimestre ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif réel en fin de mois diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'ACOSS.

**Les séries trimestrielles de l'emploi produites par l'ACOSS sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique.** Par cette labellisation, l'Autorité de la statistique publique reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Acoss aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

### **Succursale (source : greffe du tribunal de Caen)**

[http://www.greffe-tc-caen.fr/rcs\\_etabs.php](http://www.greffe-tc-caen.fr/rcs_etabs.php)

La succursale n'a pas de définition légale, mais elle est communément analysée comme une forme d'établissement secondaire (donc distinct de l'établissement principal mais n'ayant pas de personnalité morale propre), disposant d'une certaine autonomie. La succursale exerce une activité dans des locaux et avec un personnel distinct de celui de l'établissement principal. Elle doit avoir à sa tête un salarié de la «maison-mère», habilité à traiter avec les tiers.

La succursale est un établissement secondaire, mais tout établissement secondaire n'est pas une succursale.

### **Filiale (source : greffe du tribunal de Caen)**

Notion exclusive aux personnes morales, la filiale est une société, ayant une personnalité juridique distincte de la «société-mère» et donc une existence autonome (et inscrite au RCS). On parle de filiale, au sens de l'article L.233-1 du code de commerce, quand une société a une participation de plus de 50% dans le capital d'une seconde.

### **Siège social (source : greffe du tribunal de Caen)**

Le siège social est une notion propre aux sociétés, il s'agit en quelque sorte de leur domicile, c'est un élément d'identification qui doit figurer à ce titre dans les statuts. Il peut être défini comme le «centre de la vie juridique de la société», le lieu unique où, en principe, fonctionnent les organes de directions et les principaux services de la société.

Le siège social est important car il détermine la nationalité de la société. Ainsi, une société ayant son siège en France sera considérée comme française, et se verra appliquer le droit français. Il détermine également le tribunal territorialement compétent.

L'article L.123-11 du code de commerce dispose que «toute personne morale demandant son immatriculation au RCS doit justifier de la jouissance du ou des locaux où elle installe (...) le siège de l'entreprise». Cette justification peut-être apportée par une autorisation du propriétaire des murs, un contrat de bail,...

Les statuts doivent mentionner le siège réel de l'entreprise, c'est à dire le lieu où est effectivement dirigée la vie de la société (sauf le cas des contrats de domiciliation). Si le siège indiqué est considéré comme fictif, pour des raisons fiscales par exemples, les juges ont la possibilité de déterminer souverainement le siège réel.

Le greffe du tribunal de commerce du lieu d'immatriculation du siège est communément appelé «greffe principal».

### **Établissement principal (source : greffe du tribunal de Caen)**

L'établissement est entendu comme un lieu d'exploitation commerciale, et donc rattaché à un fonds de commerce ou à une activité, contrairement au siège social.

Le lieu de l'établissement principal est dans la majorité des cas le même que celui du siège social pour les sociétés. Mais ce n'est en rien une obligation, il peut être situé à une adresse différente, que ce soit ou non dans le même ressort du greffe.

### **Établissement secondaire (source : greffe du tribunal de Caen)**

L'article R.123-40 le définit comme «tout établissement permanent, distinct du siège social ou de l'établissement principal et dirigé par la personne tenue à l'immatriculation, un préposé ou une personne ayant le pouvoir de lier des rapports juridiques avec les tiers».

Lors de l'ouverture d'un premier établissement dans le ressort d'un tribunal où il n'est pas immatriculé à titre principal (donc un établissement secondaire), le dirigeant procède à l'inscription au greffe du ressort de l'établissement secondaire (dans le délai d'1 mois avant ou après cette ouverture en vertu de l'article R.123-41), ce greffe dit «secondaire» avertira le greffe dit «principal», qu'un établissement a été ouvert dans son ressort.



Si un second établissement est ouvert dans le même greffe «secondaire» (il y a donc au moins 2 établissements secondaires dans ce même ressort), le dirigeant procède pareillement à l'inscription de ce nouvel établissement, mais le greffe «principal» ne sera cette fois pas informé (voir ci-dessous).

### **Établissement complémentaire (source : greffe du tribunal de Caen)**

L'établissement complémentaire est un nouvel établissement ouvert dans le ressort d'un greffe où est déjà immatriculé au moins un autre établissement (voir article R.123-43). Ainsi, on peut ouvrir un établissement complémentaire dans le greffe «principal» (celui du siège pour les sociétés, ou de l'établissement principal pour les commerçants personnes physiques), ou dans le(s) greffe(s) secondaire(s) lorsqu'au moins un établissement secondaire est déjà immatriculé.

### **Secteur G Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles**

Cette section comprend le commerce de gros et de détail (vente sans transformation) de tout type de marchandises et la prestation de services liés à la vente de marchandises. Le commerce de gros et le commerce de détail sont les étapes finales de la distribution de marchandises. La réparation de véhicules automobiles et de motocycles est également comprise dans cette section.

La vente sans transformation comprend les opérations courantes (ou manipulations) associées au commerce, par exemple le tri, le calibrage et l'assemblage de biens, le mélange (association) de biens (par exemple : du vin ou du sable), l'embouteillage (avec ou sans nettoyage préalable des bouteilles), le conditionnement, le fractionnement et le reconditionnement pour la distribution en lots plus petits, le stockage (même avec congélation ou réfrigération), le nettoyage et le séchage de produits agricoles, la découpe de panneaux de bois, de fibres ou de métal comme activités accessoires.

La division 45 comprend les activités de commerce et de réparation de véhicules automobiles et les divisions 46 et 47 comprennent, quant à elles, toutes les autres activités de vente. La distinction entre la division 46 (Commerce de gros) et la division 47 (Commerce de détail) s'opère en fonction du type de client principal.

Le commerce de gros consiste en la revente (vente sans transformation) d'articles et de produits neufs ou d'occasion à des détaillants, à des usagers industriels et commerciaux, à des collectivités et à des utilisateurs professionnels, ou à d'autres grossistes, ou à des intermédiaires qui achètent ces articles et des produits pour le compte de ces détaillants, ces usagers, ces collectivités etc., ou pour les leur vendre. Les principales activités incluses sont celles des marchands en gros, c'est-à-dire des grossistes qui prennent possession des marchandises qu'ils vendent, des négociants en gros, des dépositaires, des distributeurs industriels, des exportateurs, des importateurs et des coopératives d'achat, des succursales et des bureaux de vente (mais pas des magasins de détail) qui sont tenus par des unités de fabrication ou d'exploitation minière indépendamment de leurs usines ou mines dans le but de commercialiser leurs produits et qui ne se contentent pas de répondre à des commandes par expédition directe depuis les usines ou mines. Sont également inclus les courtiers, commissionnaires et agents ainsi que les centrales d'achat et les coopératives qui commercialisent des produits agricoles. Les marchands en gros se chargent fréquemment d'opérations telles que l'assemblage, le tri, le calibrage de marchandises en grandes quantités, le fractionnement, le reconditionnement, la redistribution en petites quantités, par exemple de produits pharmaceutiques, l'entreposage, la réfrigération, la livraison et l'installation des marchandises, la promotion au bénéfice de leurs clients et la conception d'étiquettes.

La vente au détail est la revente (vente sans transformation) au public de biens neufs ou d'occasion essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages, par des magasins, des grands magasins, des comptoirs et des kiosques, des maisons de vente par correspondance, des colporteurs et des marchands ambulants, des coopératives de consommateurs, des maisons de vente aux enchères, etc. La plupart des détaillants prennent possession des marchandises qu'ils vendent mais certains agissent en tant qu'intermédiaires pour un commerçant principal et vendent en consignation ou sur la base de commissions.

# 2. Note technique

## 1.2 - Mise à jour 2012 de l'enquête menée en 2010 auprès des organisations patronales :

	Loueurs Longue durée	Centres de formation de moniteurs	Démolisseurs - Recycleurs	Stations de lavage
NAF	77.11B	85.59B	46.77Z et 45.32Z	81.29B
Représentants de l'activité contactés	D. Rigal (SNLVLD)	J.P. Lemonnier (UNIDEC) P. Malpièce (CNPA)		
Problématiques spécifiques pour délimiter le champ d'observation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les statistiques de l'Unedic et de l'Insee ne reflètent pas la réalité de la LLD (beaucoup de sociétés de taxi)</li> <li>- <b>Les 37 entreprises adhérentes au SNLVLD constituent les principaux acteurs de ce secteur</b></li> </ul>	<p>La difficulté de dénombrement concerne les entreprises dont l'activité principale est la formation des moniteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le processus particulier de recyclage distingue les professionnels du 45.32Z et du 46.77Z</li> <li>- La filière non réglementaire traiterait 350 000 véhicules par an.</li> <li>- <b>Il existe 1600 points d'entrée agréés par l'état au titre de la réglementation VHU</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne dispose pas d'un dénombrement des entreprises et des salariés</li> <li>- Les entreprises de la commission sociale sont enregistrées sous des codes Naf variés souvent entre l'automobile ou station service</li> <li>- Elles ne représentent qu'une seule technique de lavage : la haute pression</li> <li>- L'unité statistique essentielle est celle du centre de lavage. Une estimation est proposée : 4500 centres de lavage + 2000 portiques simples, 2000 salariés employés dont 1000 gérants.</li> </ul>	
Actions réalisées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Récupération auprès du SNLVLD de la liste des entreprises</li> <li>2- Vérification par l'observatoire des Siret (société, Com) et des codes Naf (Sirene.fr)</li> <li>3- Croisement des bases ANFA/SNLVLD</li> <li>4- Ajout des 88 entreprises présentes uniquement dans la base ANFA aux entreprises de la fédérations</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Récupération des raisons sociales des CFM auprès de l'UNIDEC et du CNPA</li> <li>2- Recherche par l'observatoire de l'ANFA des Siret (société.com) et des codes Naf (Sirene.fr)</li> <li>3- Croisement des bases ANFA/UNIDEC/CNPA</li> <li>4- Au final, seuls 14 CFM ont le code 85.59B</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Récupérer la liste sous format PDF des démolisseurs agréés en 2011 par téléchargement sur le site de l'ADEME</li> <li>2- Actualisation de la liste des démolisseurs produite en 2010 avec celles de 2011.</li> <li>3- Recherche des SIRET des nouvelles entreprises</li> <li>4- Production d'un état statistique des entreprises par code Naf</li> </ol>	<p>Prise en compte des données de l'IRP et de l'ANFA (environ 126 entreprises comptabilisées contre 600 en 2009 et 143 en 2010). Lors du changement de nomenclature NAF en 2008, les entreprises de lavage qui étaient englobées dans la NAF 747Z se sont dispersées dans les codes NAF suivants : 8121Z (Nettoyage courant des bâtiments), 8122Z (Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel). Un volume important d'entreprises a donc été « perdu » entre les deux éditions du rapport.</p> <p>Dans ces circonstances, en accord avec l'OBSA, nous avons pris la décision de ne pas publier de données relatives à ces stations de lavage pour le rapport des données sociales 2010. Si une nouvelle constance est observée dans les données des prochaines années, elles seront alors présentées dans le rapport.</p>

Suite à ces contacts, les commandes de statistiques passées à l'INSEE le 5 juillet et à Pôle-Emploi le 23 juillet août 2012 : transmission de la liste des Siret des codes Naf partagés pour une qualification des entreprises, des établissements et des salariés.

**Les données ACOSS sont disponibles sur le site <http://www.acoss.fr> et remplacent les données sur l'emploi salarié publiées habituellement par Pôle-Emploi mais non disponibles en 2011.**

**1<sup>er</sup> cas de figure : les données sont issues de la source ACOSS :**

L'Observatoire de l'ANFA a téléchargé les données ACOSS (établissements employeurs et salariés) uniquement pour les codes NAF « entiers » pour la période 2007 à 2011 (<http://www.acoss.fr>).

**Les variables « taille d'établissement » et « sexe » ne sont plus disponibles à partir de cette source.**

**2<sup>ème</sup> cas de figure : les données ne sont pas disponibles dans la source ACOSS :**

- Pour les entreprises :
  - On utilise les données INSEE-SIRENE définitives jusqu'en 2010.
  - Pour 2011, on applique aux données INSEE - SIRENE 2010 l'évolution constatée entre 2009 et 2010 des entreprises.
- Pour les salariés des codes NAF « partagés » :
  - On utilise les données Pôle-Emploi jusqu'en 2010.
  - Pour 2011, on reprend les données Pôle-Emploi 2010.
- Pour qualifier les salariés (âge, ancienneté,...) : on utilise les données IRPAUTO ou DADS.

## 1. Données de cadrage par grandes activités

*Source : INSEE, ACOSS, Pôle Emploi, traitement ANFA*

### 1.1. Dénombrement des entreprises

Données INSEE-SIRENE définitives pour 2009 et 2010.

Pour 2011, on applique aux données entreprises INSEE - SIRENE 2010, l'évolution constatée des entreprises entre 2009 et 2010 (données INSEE-SIRENE) par code NAF, taille d'entreprises et département.

### 1.2. Dénombrement des établissements

Données INSEE-SIRENE définitives pour 2009 et 2010.

Pour 2011, on prend les données établissements employeurs ACOSS 2011 auxquelles on ajoute les 0 salarié INSEE-SIRENE 2010 estimés en 2011 (application de l'évolution des établissements ACOSS 2010/2011) et 75% des créations d'auto-entrepreneurs en 2011.

### 1.3. Dénombrement des salariés

Pas d'estimations pour les codes NAF « entiers ».

Pour les codes NAF « partagés », on utilise les données Pôle-Emploi. Pour 2011, on reprend les données Pôle-Emploi 2010.

## 2. Zoom sur les entreprises

*(source : INSEE, traitement ANFA)*

### 2.1. Historique du nombre d'entreprises

Pour les codes NAF entiers, seules les données 2011 sont estimées. On applique alors aux données entreprises INSEE - SIRENE 2010, l'évolution constatée des entreprises entre 2009 et 2010 (données INSEE-SIRENE) par code NAF, taille d'entreprises et département.

Pour les codes NAF partagés, de 2003 à 2007, on applique, aux données entreprises 2008, 50% de l'évolution du code NAF total et 50% de l'évolution de l'ensemble des codes NAF entiers. Pour l'année 2011, la démarche est la même que pour les codes NAF entiers.

### 2.2. Répartition des entreprises par région

On applique aux données entreprises INSEE - SIRENE 2010, l'évolution constatée des entreprises entre 2009 et 2010 (données INSEE-SIRENE) par code NAF, taille d'entreprises et département.

### 2.3. Répartition des entreprises par département

On applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2010, l'évolution constatée des entreprises entre 2009 et 2010 (données INSEE-SIRENE) par code NAF, taille d'entreprises et département.

### 2.4. Répartition des entreprises selon leur taille

Pour les codes NAF partagés, de 2003 à 2006, on applique, aux données entreprises préalablement estimées (chapitre 2.1), la part des « moins de 10 salariés » et des « 10 salariés et plus » observé en 2007.

Exemple 1 pour le code NAF 4764Z :

	Total	Part des moins de 10 salariés	Part des 10 salariés et plus
Nombre d'entreprises 2007	312	303 entreprises soit 97,1 %	9 entreprises soit 2,9 %
Nombre d'entreprises 2006	279	279 x 97,1 % = 271 entreprises	279 x 2,9 % = 8 entreprises

Pour 2011, on applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2010, l'évolution constatée des entreprises entre 2009 et 2010 (données INSEE-SIRENE) par code NAF, taille d'entreprises et département.

### 2.5. Répartition des entreprises selon leur taille et leur activité

On applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2010, l'évolution constatée des entreprises entre 2009 et 2010 (données INSEE-SIRENE) par code NAF, taille d'entreprises et département.

## 3. Zoom sur l'emploi

Source : INSEE, ACOSS, Pôle Emploi, IRPAUTO, traitement ANFA

### 3.1. Historique du nombre de salariés

Données ACOSS pour les codes NAF « entiers », données Pôle-Emploi pour les codes NAF « partagés ».

### 3.2. Répartition des effectifs salariés selon le sexe

Données ACOSS en volume, données Pôle-Emploi en répartition.  
Pour 2011, on reprend la répartition 2010.

### 3.3. Répartition par région des effectifs salariés et du nombre moyen de salariés par entreprise

Données ACOSS pour les codes NAF « entiers », données Pôle-Emploi pour les codes NAF « partagés ».

### 3.4. Répartition par département des effectifs salariés

Données ACOSS pour les codes NAF « entiers », données Pôle-Emploi pour les codes NAF « partagés ».

### 3.5. Répartition des effectifs salariés selon le sexe et l'activité principale de l'entreprise

Données ACOSS en volume, données Pôle-Emploi en répartition.

### 3.6. Répartition des effectifs salariés selon la taille de l'entreprise

Données ACOSS estimées à partir des données DADS 2010.

### 3.7. Répartition des effectifs salariés selon l'âge et le sexe

Pyramide des âges issue des données d'IRPAUTO 2011, INSEE DADS 2010 pour le secteur G.

### 3.8 Âge moyen des effectifs salariés selon l'activité principale de l'entreprise

Données d'IRPAUTO 2011, INSEE DADS 2010 pour la part de salariés âgés de 55 ans ou plus.

### 3.9 Répartition des effectifs salariés selon les principales catégories socioprofessionnelles

Le poids de chaque CS observé dans les données INSEE DADS 2010 est appliqué aux données UNEDIC 2011.

## Exemple 2 :

	Nombre de salariés DADS	%	Données estimées 2010
Chefs d'entreprises salariés	5 576	1,3%	1,3% x 410 916 = 5 417
Cadres et professions intellectuelles supérieures	31 943	7,6%	7,6% x 410 916 = 31 035
Professions intermédiaires	68 337	16,2%	16,2% x 410 916 = 66 395
Employés	94 960	22,5%	22,5% x 410 916 = 92 262
Ouvriers qualifiés	172 754	40,8%	40,8% x 410 916 = 167 844
Ouvriers non qualifiés	25 176	6,0%	6,0% x 410 916 = 24 461
Apprentis, stagiaires et contrats aidés	24 189	5,7%	5,3% x 410 916 = 23 501
<b>Total</b>	<b>422 935</b>	<b>100,0%</b>	<b>410 916</b>

### 3.10 Répartition des effectifs salariés selon les principales catégories socioprofessionnelles et le sexe

Le poids de chaque CS par sexe observé dans les données DADS 2010 est appliqué aux données ACOSS 2011 (voir exemple 2).

### 3.11 Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles et la taille de l'entreprise en 2010

Poids de chaque CS observé dans les données DADS 2010 selon le critère de la taille de l'entreprise.

### 3.12 Répartition des effectifs salariés selon les principales catégories socioprofessionnelles et l'activité principale de l'entreprise

Le poids de chaque CS observé par code NAF dans les données DADS 2010 ainsi que le poids de chaque code NAF observé par CS dans les données DADS 2010.

## 4. Zoom sur les conditions d'emploi

Source : ANFA / IRPAUTO

### 4.1 L'ancienneté des salariés dans la branche

Le poids de chaque modalité observé dans les données d'IRPAUTO 2011 est appliqué aux données ACOSS 2011 (voir exemple 2).

### 4.2 La durée hebdomadaire du travail pour les salariés par grandes activités de la branche

Le poids de chaque modalité observé dans les données d'IRPAUTO 2011 est appliqué aux données ACOSS 2011 (voir exemple 2).

### 4.3 La nature des contrats de travail pour les salariés par grandes activités de la branche

Le poids de chaque modalité observé dans les données d'IRPAUTO 2011 est appliqué aux données ACOSS 2011 (voir exemple 2).

## 5. Zoom sur l'appareil de formation

Source : ANFA

### 5.1. La formation initiale et d'insertion

Pas d'estimations

### 5.2. La formation continue des salariés

Pas d'estimations

# 3. Table de correspondance des codes NAF

Activités	Nouveaux codes NAF (2008)	Anciens codes NAF (1992)
Commerce Automobile	45.11Z Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers (- de 3,5t)	50.1Z Commerce de Véhicules automobiles
	45.19Z Commerce d'autres véhicules automobiles (+ de 3,5t)	
Réparation Automobile	45.20A Entretien et réparation de véhicules automobiles légers (- de 3,5t)	50.2Z Entretien et Réparation Automobile
	45.20B Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles (+ de 3,5t)	
Commerce de détail d'équipements automobiles	45.32Z Commerce de détail d'équipements automobiles	50.3B Commerce de Détail d'Équipements Automobile
Commerce de détail de carburants	47.30Z Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	50.5Z Commerce de détail de carburants
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	45.40Z Commerce et réparation de motocycles	50.4Z Commerce et réparation de cycles et motocycles
	47.64Z* Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé (exclusivement visé le commerce de bicyclettes)	52.4W Commerce de détail d'articles de sport et de loisir (uniquement le commerce de cycles)
	95.29Z* Réparation d'autres biens personnels et domestiques (exclusivement visés l'entretien et la réparation de bicyclettes)	52.7H Réparation d'articles personnels et domestiques (uniquement la réparation de cycles)
Contrôle technique automobile	71.20A Contrôle technique automobile	74.3A Contrôle technique automobile
Écoles de conduite	85.53Z Enseignement de la conduite	80.4A Écoles de conduite
	85.59B* Autres enseignements (exclusivement visés les centres de formation des enseignants à la conduite et à la sécurité routière)	80.4C Formation des adultes et formation continue (uniquement les centres de formation de moniteurs de conduite)
Location courte durée	77.11A Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers	71.1A Location de courte durée de véhicules automobiles
	77.39Z* Location et location bail d'autres machines, équipements et biens matériels (exclusivement visées la location et la location bail d'auto-caravanes et de motocycles)	71.2A Location d'autres matériels de transports terrestres (uniquement la location d'auto-caravanes et de motocycles)
Location longue durée	77.11B Location de longue durée de voitures et de véhicules automobiles légers	71.1B Location de longue durée de véhicules automobiles
Démolisseurs-recycleurs	46.77Z* Commerce de gros de déchets et débris (lorsque l'activité de récupération des pièces automobiles réutilisables, associée aux opérations de collecte, de reconditionnement, de stockage et de livraison, fait relever l'entreprise du commerce de gros de déchets et débris métalliques et non métalliques et de matériaux de récupération)	37.1Z Récupération de matières métalliques recyclables (uniquement démolisseurs automobile)
	45.32Z Commerce de détail d'équipements automobiles (lorsque l'activité de démontage et de recyclage de véhicules automobiles conduit essentiellement à vendre au détail des accessoires, pièces détachées et équipements d'occasion pour véhicules automobiles)	
Parcs de stationnement	52.21Z* Services auxiliaires des transports terrestres (exclusivement visés l'exploitation de parcs, aires, garages et emplacements couverts ou non de stationnement pour véhicules)	63.2A Gestion d'infrastructures de transports terrestres (uniquement l'exploitation de parcs de stationnement)
Stations de lavage	81.29B* Autres activités de nettoyage (exclusivement visée l'activité de nettoyage des véhicules, de préparation des véhicules neufs et de rénovation des véhicules d'occasion non effectuée chez le client)	74.7Z Activités de nettoyage (uniquement le nettoyage automobile)



## Organisations patronales

- C.N.P.A. : Conseil National des Professions de l'Automobile
- F.F.C. : Fédération Française de la Carrosserie
- F.N.AA : Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile
- F.N.C.R.M. : Fédération Nationale du Commerce et de la Réparation du Cycle et du Motocycle
- G.N.E.S.A. : Groupement National des Entreprises Spécialisées de l'Automobile
- Les Professionnels du Pneu
- S.N.C.T.A. : Syndicat National du Contrôle Technique Automobile
- U.N.I.D.E.C. : Union Nationale Intersyndicale Des Enseignants de la Conduite

## Organisations salariales

- CSNVA (Chambre syndicale nationale des voyageurs représentants de l'automobile, cadres de vente, vendeurs de l'automobile, de l'aviation, de la motoculture, du cycle, des accessoires et industries annexes)
- Fédération de la Métallurgie CFE - CGC (Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres)
- Fédération Nationale CFTC des Syndicats de la Métallurgie et Parties Similaires (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens)
- FGMM - CFDT (Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie - Confédération Française Démocratique du Travail)
- FO Métaux (Fédération Confédérée Force Ouvrière de la Métallurgie)
- FTM CGT (Fédération des Travailleurs de la Métallurgie - Confédération Générale des Travailleurs)